



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le cinq juin deux mil dix-neuf s'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

**Secrétaire de séance :** Alain LOUIS

**Présents :** M. DUMON, M. DUGUET, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX, MME MONTIGNY, M. AIT-SLIMANE, MME GRENIER-RIGNOUX, M. PIETU, M. LEBRANCHU, M. SANSU, M. SANDRIER, MME GAUCHER, M. MICHOUX, MME KAOUES, MME BERTHET, MME PIETU, M. NADLER, MME JACQUELIN, M. HEMERET, M. LOUIS, MME BORDERIOUX, M. LEGENDRE, M. LETOURNEAU, MME GRISON, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, M. BOURDIN

<b><u>Absents excusés :</u></b>	M. COUTURIER	pouvoir à	M. DUMON
	M. CRINI	pouvoir à	M. AIT-SLIMANE
	M. NIVARD	pouvoir à	MME PIETU
	M. FAUCHEUX	pouvoir à	M. PIETU
	M. DELOINCE	pouvoir à	M. CHARLES
	M. FOURNIE	pouvoir à	MME KAOUES
	MME BODIN	pouvoir à	MME GAUCHER
	MME MILLERIOUX	pouvoir à	MME GRENIER-RIGNOUX
	MME NIEUL	pouvoir à	MME BERTHET
	MME HOVASSE-PRELY	pouvoir à	M. SANDRIER
	MME MION	pouvoir à	MME MONTIGNY
	MME RAIMBAULT		
	M. PETIT		
	M. PAILLERET		

**Arrivé en cours de séance :** M. SANSU (arrivé en séance à partir du rapport DEL19/108 – du rapport DEL19/92 au rapport DEL19/107 a donné pouvoir à M. MICHOUX)

-----  
**ORDRE DU JOUR**  
-----

- DEL19/92**      **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL19/93**      **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
- DEL19/94**      **FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET – AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE, POUR LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES**
- DEL19/95**      **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT – MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° DEL15/107 DU 02 JUILLET 2015, DEL16/41 DU 07 AVRIL 2016, N° DEL16/131 DU 29 SEPTEMBRE 2016, N° DEL18/95 DU 05 JUIN 2018**
- DEL19/96**      **DELIBERATION MODIFIANT L'INTERET COMMUNAUTAIRE**
- DEL19/97**      **COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME ET CONGRÈS, DES ZONES D'ACTIVITÉS, DU SPANC ET DE GEMAPI, DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2018**
- DEL 19/98**      **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL**
- DEL19/99**      **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**
- DEL19/100**      **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – EXERCICE 2018 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRÈS**
- DEL19/101**      **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE SPANC**
- DEL19/102**      **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE GEMAPI**
- DEL19/103**      **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY– BUDGET PRINCIPAL**
- DEL19/104**      **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY– BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**
- DEL19/105**      **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY– BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES**
- DEL19/106**      **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE DU SPANC**
- DEL19/107**      **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE GEMAPI**

- DEL19/108 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY– BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**
- DEL19/109 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY– BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**
- DEL19/110 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY– BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**
- DEL19/111 BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**
- DEL19/112 BUDGET ANNEXE GEMAPI COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**
- DEL19/113 APPROBATION DES ACQUISITIONS, CESSIONS ET RETRAITS DE CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2018**
- DEL19/114 CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2020 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA VILLE DE VIERZON, LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER - AVENANT N° 2**
- DEL19/115 APPROBATION DU PROJET DE FUSION DE LA SEM PATRIMONIALE DU CHER AVEC LA SOCIETE TERRITOIRES DEVELOPPEMENT, SOCIETE ABSORBANTE**
- DEL19/116 FOIRE AUX TRUFIAUX A GRAÇAY – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL19/117 ASSOCIATION GENOUILLY EN PASTEL– PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL19/118 ASSOCIATION « VIERZON CINEMA »– PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL19/119 CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PAYFIP**
- DEL19/120 CONTRAT DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE « BOURGES-VIERZON-AUBIGNY » - APPROBATION DU CONTRAT**
- DEL19/121 CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA VILLE DE VIERZON ET L'EPARECA POUR L'AMENAGEMENT ET LA RESTRUCTURATION DES ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX**
- DEL19/122 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – PARC PHOTOVOLTAÏQUE SPES DU BERRY INVESTISSEMENT PARTICIPATIF – CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN OBLIGATIONS**
- DEL19/123 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – CESSION DE PARCELLES A MONSIEUR ET MADAME MICHEL POBEDA SISES ROUTE DU VIEUX DOMAINE A VIERZON**
- DEL19/124 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CADRE D'INTERVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS » - MODIFICATION DES ARTICLES 1 ET 6.2**
- DEL19/125 VIABILISATION DE LA TRANCHE 3 DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – 18100 VIERZON DESSERTÉ EN GAZ NATUREL – CONVENTION AVEC GRDF –**

- DEL19/126 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ TAINA**
- DEL19/127 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ EURL LE SALON**
- DEL19/128 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION EGEE.**
- DEL19/129 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE**
- DEL19/130 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**
- DEL19/131 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL 16/187 DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN**
- DEL19/132 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL 16/125 – AUGMENTATION DU COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR LES CONTRATS DE DROIT PRIVE**
- DEL19/133 GESTION DU PERSONNEL – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – MISE EN PLACE DES REUNIONS PREPARATOIRES**
- DEL19/134 GESTION DU PERSONNEL – SITE DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET – BELLON PLAGE**
- DEL19/135 GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET – ADMINISTRATION GENERALE**
- DEL19/136 GESTION DU PERSONNEL – ADHESION AU SERVICE RELATIF A LA GESTION ET AU FONCTIONNEMENT DU COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CHER**
- DEL19/137 CANTINE DE GENOUILLY MISE A DISPOSITION AU CENTRE DE LOISIRS DES VALLEES VERTES - FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE**
- DEL19/138 DELIBERATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS LIEES A L'ENFANCE ET JEUNESSE**
- DEL19/139 ACQUISITION DE LA COLLECTION DE PORCELAINE SITUE AU MUSEE VIVANT A FOËCY**
- DEL19/140 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE DE GRACAY DANS LE CADRE DES ANIMATIONS PROPOSEES A L'OCCASION DES 20 ANS DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE**
- DEL19/141 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE » AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2019.**
- DEL19/142 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE » AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A VIERZON SUR LE CANAL DE BERRY POUR LA SAISON ESTIVALE 2018.**
- DEL19/143 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ECURIES DE L'ILE BRAGARD DE VIERZON POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE GRAND PRIX PRO 2 DU GRAND REGIONAL PREMIUM – CSO (CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES) DU 26 AU 28 JUILLET 2019**

- DEL19/144** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2019.
- DEL19/145** ESTIVALES DU CANAL 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ET LA VILLE DE VIERZON POUR LE THEATRE MAC NAB
- DEL19/146** CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE AU DROIT DU BARRAGE DE L'ABATTOIR A VIERZON – DESIGNATION D'UN REFERENT TECHNIQUE
- DEL 19/147** PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY : VALIDATION DU DIAGNOSTIC
- DEL19/148** GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRI BERRY NIVERNAIS
- DEL19/149** RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2018
- DEL19/150** CTSP CENTRE – VEOLIA PROPRETE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2018
- DEL19/151** RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS
- DEL19/152** RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- DEL19/153** COMITE DES FETES DE VIERZON – MANIFESTATION CAP 'O' MONDE LE 21 JUILLET 2019 - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL19/154** PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL(P.O.S.S.)
- DEL19/155** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENOUILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/156** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GRAÇAY A
- DEL19/157** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MERY SUR CHER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/158** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NOHANT EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/159** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE ST HILAIRE DE COURT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/160** TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE THENIOUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
- DEL19/161** MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – AVENANT N° 4 A LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET  
D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID)**

**QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour comme suit :**

**En modifiant la délibération DEL19/161 qui a pour objet**

**DEL19/161 MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – AVENANT N° 4 A LA CONVENTION « CADRE »  
CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

**- En retirant :**

**FOURNITURES**

**- Acquisition, installation et maintenance d'équipements de vidéo-protection**

**Et en ajoutant 1 délibération :**

**DEL19/162 MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – AVENANT N° 5 A LA CONVENTION « CADRE »  
CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

**Qui concerne les FOURNITURES**

**- Acquisition, installation et maintenance d'équipements de vidéo-protection**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.**

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 28 FEVRIER 2019 ET 28 MARS 2019**

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 28 février  
2019 et du 28 mars 2019.**

-----  
**DEL19/92 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

**Le Président,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

**DP19/21 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CT 276 APPARTENANT A MONSIEUR ROUSSEAU LOIC**

**Il a été décidé :**

- d'exercer son droit de préemption urbain renforcé à l'occasion de la vente par Monsieur ROUSSEAU Loïc de l'immeuble à usage d'habitation lui appartenant, cadastré section CT n°276 classé en secteur Ua1 du PLU pour une superficie d'environ 45ca, et situé 11 rue Paul Lafargue à Vierzon, en vue de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux et de permettre la mise en œuvre du projet de requalification du centre ancien de la ville,
- d'acquérir ledit immeuble aux prix et conditions proposés par le vendeur dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14 janvier 2019, de 3 000 € net vendeur, frais de commission de 3 000 € en sus, conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
- d'acquérir ledit immeuble aux prix et conditions proposés par le vendeur dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14 janvier 2019, de 3 000 € net vendeur, frais de commission de 3 000 € en sus, conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique soit du paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L 213-14 du Code de l'urbanisme). Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien,
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice

**DP19/22 CONSTRUCTION D'UN ATELIER A VOCATION ECONOMIQUE SUR LE PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE A VIERZON – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE**

**Il a été décidé :**

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

- ETAT - D.E.T.R	153 645,00 € (37.70 %)
- CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	67 317,65 € (16.50 %)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	186 792.70 € (45.80 %)
- de solliciter le Conseil Régional Centre Val-de-Loire pour un montant de 67 317.65 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

**DP19/23 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 15 MARS 2019**

**Il a été décidé :**

- d'intégrer de nouveaux produits pour :
  - Choc' Fleurs à Souday (41170)
  - Saveurs et Douceurs de Sologne à Saint Eloy de Gy (18110)
- de proposer de nouveaux ouvrages au rayon Librairie :
  - « Fraternelles destins, Des Rossignol à Vierzon – Le combat de Jules » – Editions Valmont
  - « Je te parle au sujet d'Edouard Vaillant – La tête pensante de la commune » de Jean-Marie FAVIERE – JPS Editions
  - « Je te parle au sujet d'Edouard Vaillant – La grand socialiste » de Jean-Marie FAVIERE – JPS Editions
- de modifier les prix de vente de certains produits (dû à une variation du prix d'achat) pour :
  - Les 3 Sens M et Mme FABRE à Moulins Sur Yèvre (18390)
- d'appliquer les tarifs à compter du 15 mars 2019
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Tous les tarifs sont présentés dans le tableau annexe.

**DP19/24 COLLECTE DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES EN DECHETTERIES – CONTRAT ENTRE L'EURL GESSET ET FILS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Il a été décidé :**

- d'établir le contrat de collecte des huiles alimentaires entre l'EURL Jean GESSET et Fils – Rue Marcel Paul – ZI de l'Aujonnière 18100 VIERZON et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'au 31 mars 2021 comprenant les prestations gratuites suivantes :
  - Mise à disposition d'un contenant (cuve de 1000 litres) sur chaque déchetterie,
  - Enlèvement et transport des huiles alimentaires usagées.
- de prendre en considération que tout contenant détérioré sera facturé 85,00 € HT,
- de signer ledit contrat et tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants,

**DP19/25 RECUPERATION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES USAGES – CONVENTION AVEC LA SOCIETE SAS COL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Il a été décidé :**

- d'établir une convention entre la société SAS COL - 3014 Route de Ravel - ZI Les Platières - 69440 MORNANT et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry qui prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2019 et ce pour une période de 4 ans, soit une échéance le 31 mars 2023, résiliable de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 3 mois, et comprenant les prestations gratuites suivantes :
  - ✓ Mise en place gratuite de bacs de collecte 240 l sur chaque déchetterie,
  - ✓ Collecte et transport des consommables informatiques usagés.
- de signer ladite convention et tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants



**DP19/26 COLLECTE DES TEXTILES USAGES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ENTREPRISE LE RELAIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la convention entre la société LE RELAIS - LE LIEN – ZI la Maison Rouge – 58240 LANGERON et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, renouvelable par période annuelle, par reconduction tacite, pour une durée totale de 4 maximum, et comprenant les prestations gratuites suivantes :
  - Mise en place gratuite de conteneurs sur chaque déchetterie,
  - Collecte et transport de vêtements et accessoires.
- de signer ladite convention et tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants.

**DP19/27 RECUPERATION DES VELOS EN DECHETTERIES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET LE SECOURS POPULAIRE DE VIERZON**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la convention de partenariat pour la récupération des vélos en déchetteries avec le Secours Populaire de Vierzon - 10 Rue Jean-Jacques ROUSSEAU 18100 VIERZON, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2019, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.
- de signer tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants.

**DP19/28 SERVICE TOURISME ET CONGRES – MODIFICATIONS DES TARIFS DES REDEVANCES ET SERVICES DU CAMPING DE GRAÇAY –APPLICABLES À COMPTER DU 20 MARS 2019**

**Il a été décidé :**

- d'approuver les tarifs des redevances et services du Camping de Graçay à compter du 20 mars 2019, comme suit :

REDEVANCES JOURNALIERES	TTC	TARIFS HT	TARIFS HT	
			A COMPTER DU	/ 0
			/19	
CAMPEUR ADULTE	2,90 €	2.64 €	2.73 €	3.00 €
CAMPEUR ENFANT (- DE 12 ANS)	1,50 €	1.36 €	1.36 €	1.50€
EMPLACEMENT TENTE	1.90 €	1.73 €	1.82 €	2.00 €
EMPLACEMENT CAMPING CAR	2.90 €	2.64 €	2.68 €	2.95 €
EMPLACEMENT CARAVANE	2.90 €	2.64 €	2.68 €	2.95 €
BRANCHEMENT ELECTRIQUE *	2,90 €	2.42 €	2.58 €	3.10 €

GARAGE MORT	2.15 €	1.95 €	2.27 €	2.50 €
JETON MACHINE A LAVER *	1.00€	0.83 €	0.83 €	1.00 €
JETON SECHE LINGE*	2.00 €	1.67 €	1.67 €	2.00 €
DOSETTE LESSIVE *	1.00 €	0.83 €	1.25 €	1.50 €
ANIMAL	0.80 €	0.73 €	0.91 €	1.00 €
<b>REDEVANCES MOBIL HOME</b>	<b>TTC</b>	<b>TARIFS HT</b>	<b>TARIFS HT A COMPTER DU 10 /19</b>	<b>TTC</b>
SEMAINE (DU SAMEDI 12H AU SAMEDI 10H)	BASSE SAISON : 260,00 € HAUTE SAISON : 365,00 €	BASSE SAISON : 236.36 € HAUTE SAISON : 331.82 €	BASSE SAISON : 236.36 € HAUTE SAISON : 331.82 €	BASSE SAISON : 260,00 € HAUTE SAISON : 365,00 €
WEEK END (DU VENDREDI 18H AU DIMANCHE 18H)	BASSE SAISON : 92,00 € HAUTE SAISON : 150,00 €	BASSE SAISON : 83.64 € HAUTE SAISON : 136.36 €	BASSE SAISON : 83.64 € HAUTE SAISON : 136.36 €	HAUTE SAISON : 92,00 € HAUTE SAISON : 150,00 €
NUITEE	BASSE SAISON : 48,00 € HAUTE SAISON : 77,00 €	BASSE SAISON : 43.63 € HAUTE SAISON : 70.00 €	BASSE SAISON : 43.63 € HAUTE SAISON : 70.00 €	BASSE SAISON : 48,00 € HAUTE SAISON : 77,00 €
LOCATION DRAPS (PARURE 2 PERSONNES)	9.00 €	7.50 €	7.50 €	9.00 €
LOCATION DRAPS (PARURE 1 PERSONNE)	4.50 €	3.75 €	3.75 €	4.50 €

**Basse saison** : avril, mai, juin septembre

**Haute saison** : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

Les tarifs s'entendent HT, les tarifs TTC sont donnés à titre indicatifs.  
Les taux de TVA applicables sont ceux en vigueur.

- d'inscrire les recettes au budget du service Tourisme et Congrès

**DP19/29 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CV260 APPARTENANT A LA SARL MANCEAU**

**Il a été décidé :**

- d'exercer son droit de préemption urbain résultant des dispositions de l'article R.213-15 du code de l'urbanisme à l'occasion de la vente par adjudication de l'immeuble à usage commercial appartenant à la SARL MANCEAU cadastré section CV n°260 et situé 13 rue du Maréchal Foch à Vierzon, en vue de d'organiser l'accueil de nouvelles activités artisanales et commerciales en centre ville de Vierzon par la mise en œuvre de l'opération « Action Cœur de Ville »,
- d'acquérir ledit immeuble par substitution à l'adjudicataire au prix de la dernière enchère de 31 000 € résultant de l'adjudication du 27 février 2019, frais d'adjudication et de notaire en sus, conformément à l'article L.213-1 du Code de l'urbanisme,

- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété intervient de plein droit à la date de réception par le greffier du TGI de Bourges de la présente décision de se substituer à l'adjudicataire. Le prix d'acquisition sera payé ou, en cas d'obstacle au paiement, consigné dans un délai de 4 mois maximum à compter de la date du jugement d'adjudication (article L.213-14 du Code de l'urbanisme). En cas de non respect de ce délai, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien.
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice

**DP19/30 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CV261 APPARTENANT A LA SARL MANCEAU**

**Il a été décidé :**

- d'exercer son droit de préemption urbain résultant des dispositions de l'article R.213-15 du code de l'urbanisme à l'occasion de la vente par adjudication de l'immeuble à usage commercial appartenant à la SARL MANCEAU cadastré section CV n°261 et situé 18 Place du Maréchal Foch à Vierzon, en vue de d'organiser l'accueil de nouvelles activités artisanales et commerciales en centre ville de Vierzon par la mise en œuvre de l'opération « Action Cœur de Ville »,
- d'acquérir ledit immeuble par substitution à l'adjudicataire au prix de la dernière enchère de 31 000 € résultant de l'adjudication du 27 février 2019, frais d'adjudication et de notaire en sus, conformément à l'article L.213-1 du Code de l'urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété intervient de plein droit à la date de réception par le greffier du TGI de Bourges de la présente décision de se substituer à l'adjudicataire. Le prix d'acquisition sera payé ou, en cas d'obstacle au paiement, consigné dans un délai de 4 mois maximum à compter de la date du jugement d'adjudication (article L.213-14 du Code de l'urbanisme). En cas de non respect de ce délai, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien.
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice

**DP19/31 CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET AU VERSEMENT DES AIDES DESTINEES A LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES PRESENTANT UN DANGER POUR LES PERSONNES OU UN RISQUE ENVIRONNEMENTAL AVERE**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dont les aides sont les suivantes :
  - Aide de 30 % par dispositifs d'assainissement non collectif, plafonnée à 8 500 euros TTC pour les particuliers,
  - Aide à l'animation pour la communauté de communes Vierzon Sologne Berry.
- de signer tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**DP19/32 MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE DE FORMATION – PARCOURS DE FORMATION AUX METIERS DU NUMERIQUE – CONTRAT AVEC LE CABINET KYU LAB**

**Il a été décidé :**

- de missionner le CABINET DE CONSEIL KYU LAB, sis 136 boulevard Haussmann - 75 008 PARIS, pour une mission d'accompagnement en ingénierie de formation pour la mise en place d'un parcours de formation aux métiers du numérique, pour un montant de 22 500 € HT soit 27 000 € TTC
- de signer le contrat de mission, ainsi que les éventuels avenants,
- d'inscrire la dépense au budget.

**DP19/33 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 05 AVRIL 2019**

**Il a été décidé :**

- de proposer de nouveaux ouvrages au rayon Librairie :
  - « Fraternelles destins, Des Rossignol à Vierzon – Le combat de Jules » – Editions Valmont
  - « Je te parle au sujet d'Edouard Vaillant – La tête pensante de la commune » de Jean-Marie FAVIERE – JPS Editions
  - « Je te parle au sujet d'Edouard Vaillant – La grand socialiste » de Jean-Marie FAVIERE – JPS Editions
- de modifier les prix de vente de certains produits (dû à une variation du prix d'achat) pour :
  - Les 3 Sens M et Mme FABRE à Moulins Sur Yèvre (18390)
- d'appliquer les tarifs à compter du 04 avril 2019
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

**DP19/34 RAMPE FOËCY – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF 18)**

**Il a été décidé :**

- d'aménager en jeux, équipements et fournitures le Relais d'Assistants Maternels Parents-Enfants situé à Foëcy,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous,

• Dépenses	1 027.17 €
• CAF 18	820.00 € (79.83 %)
• Communauté de Communes	207.17 € (20.17 %)
- de solliciter une subvention de la CAF du Cher pour un montant de 820 €,
- d'autoriser la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer tous les actes se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les crédits au budget général,

**DP19/35 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS GRAPHIQUES POUR L'OFFICE DE TOURISME ET LE CENTRE DE CONGRES DE VIERZON POUR UNE DUREE DE 24 MOIS**

**Il a été décidé :**

- de retenir la société ACCESS PRINT, 20 rue du Docteur Lobligeois – 18100 VIERZON, pour la réalisation de prestations graphiques pour le Service Tourisme et Congrès de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, pour un montant forfaitaire mensuel de 830,00 € HT, soit 996,00 € TTC, soit un montant total de 19 920.00 € HT, soit 23 904.00 € TTC pour 24 mois,
- d'autoriser le paiement mensuel, sur facture, du montant de 830,00 € HT soit 996,00 € TTC, pour une durée de 24 mensualités,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de cette collaboration, y compris les éventuels avenants,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget du service Tourisme et Congrès.

**DP19/36 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CW 634 APPARTENANT A L'ASSOCIATION CLUB GYM**

**Il a été décidé :**

- d'exercer son droit de préemption urbain renforcé à l'occasion de la vente par l'association CLUB GYM de l'immeuble à usage professionnel cadastré section CW n°634 et situé 4bis rue du Cavalier à Vierzon, en vue de la mise en œuvre d'une opération de réalisation d'un équipement collectif au profit de la commune de Vierzon,
- d'acquérir ledit immeuble aux prix et conditions proposés par le vendeur dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 15 février 2019, de 18 000 € net vendeur conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique soit du paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L 213-14 du Code de l'urbanisme). Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien,
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice

**DP19/37 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : REDEVANCE POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Il a été décidé :**

- de fixer les montants de la redevance dus par les usagers adhérant au service pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif, comme suit :
  - ✓ 117,00 € TTC pour la part forfaitaire par installation et par intervention
  - ✓ 22,00 € TTC pour la part variable par m3 de boues dépotées et traitées en station d'épuration
- d'appliquer ces tarifs à compter du 17 avril 2019,
- d'imputer les dépenses et les recettes au Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif

**DP19/38 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – FONDS D'AIDE AU TEMPS LIBRE (FATL)**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative au Fonds d'Aide au Temps Libre (FATL) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, prenant effet le 07 janvier 2019 nonobstant sa date de signature par chacune des parties et ayant pour échéance le 03 janvier 2020,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention annuelle à intervenir ainsi que les avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

**DP19/39 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CV238 ET CV368 APPARTENANT A MADAME GUILLOPE IRENE**

**Il a été décidé :**

- d'exercer son droit de préemption urbain renforcé à l'occasion de la vente par Madame GUILLOPE Irène de l'immeuble à usage commercial lui appartenant, cadastré section CV n°238 et CV n°368 pour une superficie d'environ 73ca et situé 1 rue Maréchal Foch et 8 rue Gallerand à Vierzon, en vue d'organiser l'accueil de nouvelles activités artisanales et commerciales en centre ville de Vierzon par la mise en œuvre de l'opération « Action Cœur de Ville,
- d'acquérir ledit immeuble aux prix et conditions proposés par le vendeur dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 27 février 2019, de 14 000 € net vendeur, frais de commission de 2 000 € en sus, conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique soit du paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L 213-14 du Code de l'urbanisme). Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien
- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice

**DP19/40 TARIFS DES REDEVANCES DU CENTRE DE CULTURE ET LOISIRS A SAINT HILAIRE DE COURT A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2019**

**Il a été décidé :**

- de fixer les tarifs des redevances du Centre de Culture et de Loisirs à Saint Hilaire de Court, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, joints en annexe,
- d'inscrire les recettes au budget.

**DP19/41 OUVERTURE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL ET TARIFS DES REDEVANCES 2019**

**Il a été décidé :**

- de fixer l'ouverture de la saison 2019 du Centre Nautique Intercommunal des vallées vertes, pour le public et les scolaires, du lundi 3 juin au dimanche 1er septembre 2019
- d'ouvrir aux scolaires du 3 juin 2019 au 5 juillet 2019,
- d'ouvrir au public les samedis et dimanches du 8 juin 2019 au 30 juin 2019,
- d'ouvrir tous les jours du samedi 6 juillet 2019 et jusqu'au dimanche 1er septembre 2019 inclus.
- de fixer les tarifs des redevances des entrées de la saison 2019 du Centre Nautique Intercommunal des Vallées Vertes

	2018	2019
Ticket enfant (de 6 à 16 ans)	2,00 €	2,00 €
Ticket adulte	3,20 €	3,20 €
Abonnement 10 bains enfant	12,50 €	12,50€
Abonnement 10 bains adulte	26,00€	26,00 €

↳ Les redevances pour les campeurs de Graçay :

	2018	2019
Ticket enfant campeur (6 à 16 ans)	1,40 €	1,40 €
Ticket adulte campeur	2,60€	2,60 €

- d'ajouter la deuxième entrée journalière gratuite au campeur,
- d'inscrire les recettes au budget.

**DP19/42 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS SITUÉ A FOËCY**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative aux modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Assistants Maternels » situé à Foëcy
- de fixer la durée de la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention à intervenir ainsi que les avenants éventuels,
- d'inscrire la recette au budget.

**DEL19/93 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Président,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

**DB19/07 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE GENOUILLY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2019**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention entre la commune de Genouilly et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien de la Commune de Genouilly pour l'entretien du bâtiment administratif de Genouilly, du multi-accueil, du complexe sportif, du parcours de santé et des sentiers botaniques, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Genouilly des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 13651,37 € pour l'année 2019,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**DB 19/08 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'ANNEE 2019**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES,**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention entre la commune de Graçay et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien du Stade Edmond Ferragu et des espaces verts du camping de la Commune de Graçay pour l'exercice de ces compétences, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Graçay des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 5807,52 € pour l'année 2019,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**DB19/09 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE MERY SUR CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2019**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**



**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention entre la commune de Méry-Sur-Cher et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien de la Commune de Méry-Sur-Cher, pour les aménagements et entretiens divers, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Méry-Sur-Cher des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 13 577,39 € pour l'année 2019,
- de prendre effet de cette décision à la date de signature de la convention de mise à disposition de services,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**DB19/10      MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LA PREE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2019**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver convention entre la commune de Saint Georges Sur la Prée et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien du complexe sportif et des toilettes du musée de la Commune de Saint Georges sur la Prée pour l'exercice de cette compétence, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Saint Georges sur la Prée des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 2 297,96 € pour l'année 2019,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**DB19/11      MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE COURT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2019**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention entre la commune de Saint Hilaire de Court et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien de la Commune de Saint Hilaire de Court pour l'entretien et la gestion de la régie de recettes et des locaux du centre de culture et de loisirs, ainsi que tous les documents y afférents,

- d'autoriser le remboursement à la commune de Saint Hilaire de Court des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 9317,70 € pour l'année 2019,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**DB19/12 MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE THENIOUX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY POUR L'ANNEE 2019**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention entre la commune de Thénieux et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par la commune, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services d'entretien de la Commune de Thénieux pour l'aménagement du territoire et le développement économique, pour l'entretien de l'Escale de Thénieux, l'espace « Les Belles Rives », du chemin qui jouxte l'Escale et de la voie qui dessert la zone d'activité, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'autoriser le remboursement à la commune de Thénieux des sommes correspondant à cette mise à disposition de service, s'élevant à 17 647,66 € pour l'année 2019,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**DB19/13 GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL D'ADMINISTRATION GENERALE ENTRE LA COMMUNE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY - AVENANT N° 1 POUR L'ANNEE 2019**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'avenant à la convention ci-annexée entre le Ville de Vierzon et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour préciser les missions assurées par les services généraux de la commune, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel d'administration générale la Commune de Vierzon ainsi que tous les documents y afférent,
- d'autoriser, à la notification de la convention, le paiement d'un premier versement à la commune de Vierzon représentant les 4/12<sup>ème</sup> du montant global estimé, soit 106 460,43 €, le solde s'effectuant en 8 versements mensuels de 26 615,11 € de mai à décembre 2019, correspondantes à cette mise à disposition de personnel,
- d'inscrire la dépense au budget 2019.

**DB19/14 LOCAL ROUTE DE VIEILFOND A VIERZON – AVENANT AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE JR AUTOMOBILES**

**Le Président,**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'avenant n°1 au bail dérogatoire prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2019 et ayant pour échéance le 14 janvier 2021 passé entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la société JR AUTOMOBILES, pour un loyer mensuel de 169,53€ HT soit 203,43€ TTC.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au bail dérogatoire et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

**DB19/15 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS, DE MATERIELS ET D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA VILLE DE VIERZON DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SUR LE QUAI DU BASSIN 2019 (GUINGUETTE + NAVIGATION)**

**Le Président,**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention de mise à disposition d'équipements, de matériels et de mise à disposition d'une licence IV de débit de boissons, entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon pour toute la durée des animations sur le quai du Bassin, pour la saison estivale 2019,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les avenants nécessaires à son évolution,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**DB19/16 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – GUINGUETTE DU CANAL DE BERRY A VIERZON – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**Le Président,**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public passée entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Alix PARVEDY, Gérant de la SARL « Les 4 Saveurs », prenant effet au 31 mai 2019 et ayant pour terme le 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, pour l'exploitation d'une aire de restauration, et tous les actes nécessaires à son évolution, pour une redevance mensuelle à 416,66€ HT 500,00 € TTC.
- d'autoriser le Président à signer la Convention d'occupation temporaire du domaine public, passée entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Alix PARVEDY, Gérant de la SARL « Les 4 Saveurs »,
- d'inscrire les recettes au budget 2019.

**DB19/17 BATIMENT 5 RUE ANDRE RIBAUD 18 100 VIERZON– BAIL CIVIL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION MAM P'TIT BOUT DE**

**REVE– MODIFICATION DE LA DECISION DE BUREAU N° DB18/60 DU 17 DECEMBRE 2018 –  
AVENANT N° 1**

**Le Président,**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- de modifier la Décision de Bureau n° DB18/60 en date du 17 décembre 2018 ainsi que le bail civil,
- d'approuver la gratuité du loyer du mois d'avril 2019,
- d'approuver le montant du loyer de 600,00 € net par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2019 (au lieu de 650€ net par mois),
- d'approuver l'avenant n°1 au bail civil prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2019, entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association MAM P'TIT BOUT DE REVE ou toute personne morale venant s'y substituer,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice

**DB19/18 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – CHOIX DU PRESTATAIRE.**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

Considérant que, conformément à la réglementation, le marché subséquent n°01 a été envoyé aux 4 entreprises ci-dessous :

- COLAS Centre Ouest
- EIFFAGE Route
- EUROVIA Centre Loire
- SETEC

Considérant que seules COLAS et SETEC ont répondu,

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'attribuer le marché subséquent n°01 à la Société COLAS pour un montant de 146 346,05 € ht soit 175 615,26 € TTC et se décomposant ainsi :
  - Tranche ferme : 54 775,96 € TTC
  - Tranche optionnelle 1 : 24 970,25 € TTC
  - Tranche optionnelle 2 : 22 178,83 € TTC
  - Tranche optionnelle 3 : 26 531,54 € TTC
  - Tranche optionnelle 4 : 23 401,97 € TTC
  - Tranche optionnelle 5 : 23 756,71 € TTC
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DB19/19 VIABILISATION DE LA TRANCHE 3 DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – MARCHÉ VOIRIE RESEAUX DIVERS (VRD) ET BASSIN DE RETENTION – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Le Président,**

Considérant que quatre entreprises ont remis une offre avant la date limite :

- COLAS Centre Ouest
- SETEC
- EUROVIA Centre Loire
- TPB du Centre

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- de retenir l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant de 1 184 363,52 € TTC pour la tranche ferme, de 176 381,04 € TTC pour la tranche optionnelle n°1 et de 152 577,96 € TTC pour la tranche optionnelle n°2, correspondant à la variante imposé
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DB19/20 VIABILISATION DE LA TRANCHE 3 DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – MARCHÉ ESPACES VERTS – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Le Président,**

Considérant que les entreprises suivantes ont remis une offre avant la date limite :

- Millet et Fils
- Tarvel

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- de retenir l'entreprise MILLET ET FILS pour un montant de 126 699,71 € HT, soit 152 039,65 € TTC, correspondant à l'offre de base et aux variantes exigées n°1 et 2,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DB19/21 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MACHINE A AFFRANCHIR ENTRE LA COMMUNE DE FOËCY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la convention de mise à disposition de la machine à affranchir de la Commune de Foëcy au profit du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Parents-Enfants,
- de rembourser les frais d'affranchissement à la Commune de Foëcy sur présentation d'un état récapitulatif annuel,
- d'autoriser Monsieur le Président ou la Vice-présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et la Jeunesse à signer la convention à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

**DB19/22 AUBERGE DE JEUNESSE DE VIERZON – IMMEUBLE 1 PLACE FRANÇOIS MITTERRAND A VIERZON (18100) –AVENANT N° 4 AU BAIL A LOYER**

**Rapporteur : Rached AIT-SLIMANE**

Considérant que ledit bail a été reconduit par tacite reconduction au 1<sup>er</sup> avril 2019, pour un terme au 31 mars 2022 et qu'il serait opportun pour la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry de se donner plus de réactivité sur le délai de préavis en cas de dénonciation ou de résiliation, de même que pour l'association,

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'avenant n°4 au bail à loyer en date du 10 mars 1971, à conclure entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, et la Fédération unie des Auberges de Jeunesse pour l'immeuble « Auberge de jeunesse de la Ville de Vierzon » sis 1, Place François Mitterrand à Vierzon (18100), afin de modifier la durée de préavis dudit bail de un an à un mois, tant pour sa dénonciation que pour sa résiliation.
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

**DB19/23 BAIL A USAGE MIXTE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION PRINCIPALE – IMMEUBLE 36 RUE JOFFRE A VIERZON (18100) – ASSOCIATION « VIERZON CINEMA »**

**Le Président,**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le bail à usage mixte professionnel et d'habitation principale, à passer entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et l'Association « Vierzon Cinéma » dont le siège social, sis, 36 rue Maréchal Joffre à Vierzon(18100), représentée par sa Présidente Madame Martine COLLOMB-PATTON, pour l'immeuble sis, 36 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée de 6 années, conformément à la loi et compte-tenu de la qualité du Bailleur, renouvelable par tacite reconduction, prenant effet au 2 mai 2019 et ayant pour terme le 1<sup>er</sup> mai 2025, pour un loyer mensuel hors charges établi à 300€ euros ( trois cent euros) payable à terme échu par chèque à l'ordre du Trésor Public,
- d'autoriser le Président à signer ledit bail à usage mixte professionnel et d'habitation principale et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la recette correspondante.

**DEL19/94 FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLAGES DE LA FORET – AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE, POUR LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de donner un avis favorable sur le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes Vierzon-Sologne-Berry et des Villages de la Forêt, fixé par l'arrêté préfectoral n° 2019-682 du 27 mai 2019,

- de rappeler la volonté des deux présidents de fusionner suite aux bons échanges et d'études favorables menées conjointement. Les arguments avancés sont :
  - la proximité des territoires respectifs
  - un même bassin de vie
  - des compétences identiques
  - la volonté de faire valoir leurs spécificités et de les préserver
  - construire des projets ambitieux de développement et répondre à l'attente grandissante des concitoyens
- de notifier la présente délibération à Madame la Préfète du Cher,
- de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la communauté de communes des Villages de la Forêt.

### **Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/95      DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT – MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° DEL15/107 DU 02 JUILLET 2015, DEL16/41 DU 07 AVRIL 2016, N° DEL16/131 DU 29 SEPTEMBRE 2016, N° DEL18/95 DU 05 JUIN 2018**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'ajouter la délégation ci-dessous à Monsieur le Président :

15<sup>ème</sup>) exercer au nom de la Communauté de Communes l'intégralité des droits de préemption et de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à une commune membre de la Communauté de Communes qui le souhaiterait, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, sur les zones urbaines ou d'urbanisation future de son propre territoire, pour la mise en œuvre d'un projet strictement d'intérêt communal ne relevant pas des compétences de la Communauté de Communes telles que définies dans ses statuts,

### **Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/96      DELIBERATION MODIFIANT L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle 1.1 aménagement de l'espace en ajoutant le Musée vivant de la porcelaine situé sur la Commune de Foëcy au titre des équipements touristiques. (annexe récapitulative jointe)

## Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/97 COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME ET CONGRES, DES ZONES D'ACTIVITES, DU SPANC ET DE GEMAPI, DRESSES PAR LE TRESORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2018**

**Le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- d'approuver les comptes de gestion de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, du budget principal et des Budgets annexes du Tourisme et Congrès, des Zones d'Activités, du SPANC et de GEMAPI, dressés par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2018.

## Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

**Monsieur DUMON, Président de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, quitte la séance pour la présentation des comptes administratifs 2018. Monsieur Jean-Marc DUGUET, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes prend la présidence de la séance.**

**DEL 19/98 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

**Président de séance : Jean-Marc DUGUET**

**Le Compte Administratif 2018 du budget principal dégage un excédent de clôture de 398 228,85 €.**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.

## Vote

**Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)**

**DEL19/99 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**

**Président de séance : Jean-Marc DUGUET**

**Le résultat global de clôture est excédentaire de 69 175,28 €.**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Zones d'Activités.



**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)**

**DEL19/100 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – EXERCICE 2018  
BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRÈS**

**Président de séance : Jean-Marc DUGUET**

**Le résultat global de clôture y compris compte tenu des restes à réaliser s'élève à 77 575,74 €.**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Office de Tourisme.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)**

**DEL19/101 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON  
SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE SPANC**

**Président de séance : Jean-Marc DUGUET**

**Le résultat global de clôture s'élève à 6 913,93 €.**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe SPANC.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)**

**DEL19/102 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON  
SOLOGNE BERRY – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE GEMAPI**

**Président de séance : Jean-Marc DUGUET**

**Le résultat global de clôture s'élève à 58 242,78 €.**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe GEMAPI.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (36 voix pour)**

**Les comptes administratifs 2018 ayant été adoptés par l'assemblée délibérante, Monsieur Jean-Marc DUGUET, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes, se retire de la présidence et Monsieur DUMON, Président de la Communauté de Communes, reprend la présidence de la séance.**

**DEL19/103 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON SOLOGNE BERRY- BUDGET PRINCIPAL.**

**Le Président,**

Il est proposé d'affecter le résultat de 2018 comme ci-après :

1 – chapitre 001 : report excédent d'investissement pour	451 947,44 €
2 – article 1068 : en investissement excédent du fonctionnement capitalisé pour	503 179,86 €
3 – chapitre 002 : report excédent de fonctionnement à hauteur de	398 228,85 €

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'affectation des résultats 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/104 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**

**Le Président,**

Il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement en investissement (chap.001) pour 307 101,09 €
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme ci-après :
  1. article 1068 : en investissement, excédent de fonctionnement capitalisé pour 168 839,33 €
  2. chapitre 002 : report en excédent de fonctionnement à hauteur de 69 175,28 €

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'affectation des résultats 2018 du Budget Annexe des Zones d'Activités de Vierzon.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/105 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

Il est proposé d'affecter le résultat de 2018 comme ci-après :

1 – chapitre 001 : report excédent d'investissement pour	31 348,01 €
2 – article 1068 : en investissement Excédent de fonctionnement capitalisé pour	155 990,75 €
3 – chapitre 002 : report excédent de fonctionnement pour	77 575,74 €

- d'approuver l'affectation des résultats 2018 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/106 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE DU SPANC**

**Le Président,**

Il est proposé :

- de reprendre l'excédent d'investissement en investissement (chap.001) pour 10 287,35 €
- de reprendre le déficit de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour - 2 335,84 €

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'affectation des résultats 2018 du Budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/107 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON SOLOGNE BERRY – BUDGET ANNEXE GEMAPI**

**Le Président,**

Il est donc proposé :

- de reprendre l'excédent de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour 58 242,78 €

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'affectation des résultats 2018 du Budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/108 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY –  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**

**Le Président,**

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **3 717 416,19 €** :

<b>investissement</b>	<b>2 888 431,34 €</b>
<b>fonctionnement</b>	<b>828 984,85 €</b>

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Principal.

**Vote**

**Approuvé par : 35 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

**DEL19/109 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY- BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**

**Le Président,**

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **1 001 512,47 €**.

Il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	<b>932 337,19 €</b>
- Fonctionnement	<b>69 175,28 €</b>

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Budget Supplémentaire du budget annexe des Zones d'Activités.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/110 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY- BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**

**Le Président,**

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **320 172,50 €**

Il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	<b>227 596,76 €</b>
- Fonctionnement	<b>92 575,74 €</b>

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe de l'Office de Tourisme.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/111 BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY -  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**

**Le Président,**

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **12 037,58 €**

Il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	<b>12 037,58 €</b>
- Fonctionnement	<b>0,00 €</b>

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Budget Supplémentaire du budget annexe du SPANC.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/112 BUDGET ANNEXE GEMAPI COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY -  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2019**

**Le Président,**

Le Budget Supplémentaire s'élève globalement à **58 242,78 €**

Il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	<b>0,00 €</b>
- Fonctionnement	<b>58 242,78 €</b>

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le Budget Supplémentaire du budget annexe GEMAPI.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/113 APPROBATION DES ACQUISITIONS, CESSIONS ET RETRAITS DE CESSIONS IMMOBILIERES  
POUR L'ANNEE 2018**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le bilan 2018 des acquisitions, cessions et retraits de cessions immobilières de la Communauté de Communes.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/114    CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2020 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA VILLE DE VIERZON, LA COMMUNE DE GRAÇAY ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER - AVENANT N° 2**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'avenant n°2 du contrat de territoire 2017/2020 proposé par le Conseil Départemental du Cher,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 du contrat de territoire et les actes y afférents.
- d'inscrire pendant la durée du contrat les crédits nécessaires pour financer les opérations retenues et de recouvrer les subventions correspondantes accordées par le Conseil Départemental du Cher.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/115    APPROBATION DU PROJET DE FUSION DE LA SEM PATRIMONIALE DU CHER AVEC LA SOCIETE TERRITOIRES DEVELOPPEMENT, SOCIETE ABSORBANTE**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le traité de fusion de la SEM Patrimoniale du Cher et de la SEM Territoires Développement,
- d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, représentant la Communauté au sein de la SEM Patrimoniale du Cher, à signer les actes de la fusion lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 25 juin 2019.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/116    FOIRE AUX TRUFIAUX A GRAÇAY – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'allouer une subvention à hauteur de 750,00 € au Comité d'Organisation de la Foire aux Truffiaux de Graçay,
- d'inscrire la dépense au budget.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/117    ASSOCIATION GENOUILLY EN PASTEL – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'allouer une subvention à hauteur de 70,00 € à l'association « Genouilly en Pastel »
- d'inscrire la dépense au budget.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/118      ASSOCIATION « VIERZON CINEMA » – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'allouer une subvention à hauteur de 3 600,00 € à l'association « Vierzon Cinéma »
- d'inscrire la dépense au budget.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/119      CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) POUR LA  
MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PAYFIP**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver les termes de la convention proposée par la DGFIP et fixant les rôles des parties ainsi que les modalités d'échanges de l'information,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tout acte s'y rattachant,

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/120      CONTRAT DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE « BOURGES-VIERZON-AUBIGNY » –  
APPROBATION DU CONTRAT**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver les termes du protocole et du contrat de Territoire d'Industrie « Bourges-Vierzon-Aubigny »,
- d'autoriser le Président à signer le dit protocole ou contrat et les actes y afférents,
- d'inscrire pendant la durée du protocole ou contrat, les crédits nécessaires pour financer les opérations retenues et de recouvrer les subventions correspondantes accordées.

### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/121 CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA VILLE DE VIERZON ET L'EPARECA POUR L'AMENAGEMENT ET LA RESTRUCTURATION DES ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir et tout acte s'y rattachant,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget selon le plan de financement annexé à la convention

### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/122 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – PARC PHOTOVOLTAÏQUE SPES DU BERRY INVESTISSEMENT PARTICIPATIF – CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN OBLIGATIONS**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'autoriser la conclusion d'un contrat obligataire (termes et conditions des obligations convertibles en actions) entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry (le Porteur) et la SPES du Berry (l'Emetteur) sise 7 rue de Clichy à Paris (75009), correspondant à la conversion en intégralité de la créance de la Communauté de Communes à l'égard de la SPES du Berry, au titre des vingt premiers loyers actualisés dus par la SPES du Berry, en vertu du bail emphytéotique approuvé à son profit, par la Communauté de Communes, soit un montant de 139 661 € (cent trente-neuf mille six cent soixante-et-un euros) pour un taux d'intérêt fixe de 4 % (quatre pour cent), et d'une durée de 20 (vingt) ans,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat obligataire,
- d'imputer la dépense correspondante en section d'investissement du budget principal,
- d'inscrire la recette correspondante aux intérêts au budget principal.

### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/123 ZONE INDUSTRIELLE DU VIEUX DOMAINE – CESSIION DE PARCELLES A MONSIEUR ET MADAME MICHEL POBEDA SISES ROUTE DU VIEUX DOMAINE A VIERZON**

**Président de séance : Jean-Marc DUGUET**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**



- de céder à Monsieur et Madame Michel POBEDA, ou toute autre personne morale ou physique venant s'y substituer, les trois-quarts des parcelles cadastrées BD n°1, BD n°2, BD n°3, B n°14, BD N°15, BD n°16, CE n°246, CE n°247, CE n°249 et CE n°251, sises Route du Vieux Domaine à Vierzon, au prix de 105 900,92 € net vendeur,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/124 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CADRE D'INTERVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS » - MODIFICATION DES ARTICLES 1 ET 6.2**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la modification des articles 1 et 6.2 du cadre d'intervention pour la mise en place du dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprises et à la création d'emplois »
- de notifier la présente délibération au Conseil Régional Centre-Val de Loire.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/125 VIABILISATION DE LA TRANCHE 3 DU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE 18100 VIERZON - DESSERTE EN GAZ NATUREL – CONVENTION AVEC GRDF –**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'acter la convention pour l'alimentation en gaz de la tranche 3 du Parc Technologique de Sologne,
- d'autoriser le Président à signer la convention et les éventuels actes modificatifs entre GrDF et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour la desserte en gaz naturel de la 3ème tranche de la Zone d'Aménagement Concerté « Parc Technologique de Sologne »,

**Vote**

**37 Voix POUR - 1 NON PARTICIPATION AU VOTE : M. AIT SLIMANE**

**DEL19/126 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIETE TAINA**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- ☞ d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 168 € à la Société TAÏNA dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- ☞ d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société TAÏNA,
- ☞ d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/127 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ EURL LE SALON**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 464 € à la Société EURL LE SALON dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société EURL LE SALON,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/128 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION EGEE.**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la convention de coopération et ses éventuels avenants à venir entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association EGEE,
- d'autoriser le Président à signer la convention de coopération et ses éventuels avenants à venir entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association EGEE,
- d'attribuer une subvention de 1500 € au titre des 12 mois à venir à compter de la date de signature de la convention de coopération avec l'association EGEE,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL 19/129 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la création de :

- o un emploi de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o un emploi d'Animateur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o un emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o deux emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o un emploi d'Attaché, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o un emploi de Technicien, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- o quatre emplois d'Agent de Maîtrise, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant ces emplois,

- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL 19/130    GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

**Rapporteur: Jean-Pierre CHARLES**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, rémunéré au grade d'Adjoint Administratif, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326) pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL 19/131    GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL 16/187 DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'augmentation de la durée de travail de l'agent d'entretien passant de 4h30 à 8h30 compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- d'inscrire les dépenses au budget.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL 19/132    GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL 16/125 – AUGMENTATION DU COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR LES CONTRATS DE DROIT PRIVE**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'augmentation du complément de rémunération pour les agents en contrat de droit privé (CAE, Emploi avenir), passant de 141 € brut mensuel à 205 € brut mensuel pour un temps complet, à proratiser pour un temps non complet,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ces contrats de droit privé,
- d'imputer les dépenses au budget.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL 19/133    GESTION DU PERSONNEL – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – MISE EN PLACE DES REUNIONS PREPARATOIRES**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la mise en place des réunions préparatoires pour les saisonniers du Centre de Loisirs,
- de définir le nombre d'heures par réunion de la façon suivante :
  - o 1h00 par réunion pour les mercredis
  - o 3h00 par réunion pour les vacances scolaires
- d'autoriser le Président à signer tous les documents,
- d'inscrire les dépenses au budget 2019.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL 19/134    GESTION DU PERSONNEL – SITE DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET – BELLON PLAG**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la saison estivale sur le site de Bellon durant la période du 12 juillet 2019 au 15 août 2019 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint technique, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme 2019.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL 19/135    GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET – ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la continuité du service accueil de l'administration générale durant la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 août 2019 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/136    GESTION DU PERSONNEL – ADHESION AU SERVICE RELATIF A LA GESTION ET AU FONCTIONNEMENT DU COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CHER**

**Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- de solliciter le Centre de Gestion du Cher pour bénéficier de la prestation relative à la Gestion et au fonctionnement du Comité Médical Départemental qu'il propose aux collectivités à compter de la date de Signature de la présente convention, renouvelable automatiquement chaque année par tacite reconduction;
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- de prendre acte que les montants de cotisations pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion,
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

- d'approuver les remboursements des honoraires et autres frais médicaux résultant des examens prévus, des honoraires de médecin agréé et des frais de transport du malade examiné.
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/137 CANTINE DE GENOUILLY MISE A DISPOSITION AU CENTRE DE LOISIRS DES VALLEES VERTES - FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE**

**Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le plan de financement ci-dessous défini :
  - Acquisition d'un lave-vaisselle : 2 639.00 €HT
  - Fonds de concours de la Communauté de Communes 50 % : 1 319.50 €HT
  - Fonds propres Genouilly 50 % : 1 319.50 €HT
- d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Genouilly à hauteur de 50 % maximum au vu de la facture,
- d'inscrire la dépense au budget principal.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) Pourquoi 40**

**DEL19/138 DELIBERATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS LIEES A L'ENFANCE ET JEUNESSE**

**Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'attribuer une subvention aux associations mentionnées ci-dessous :

Désignation	2018	2019
Coopérative école de Genouilly	352 €	0 €
Coopérative école de Graçay	0 €	1 015 €
Coopérative école de Méry sur Cher	500 €	/
Coopérative écoles de St-Georges-sur-la-Prée/Dampierre-en-Graçay	0 €	940 €

Coopérative école de Thénioux	1 100 €	1 323 €
Coopérative école primaire de Foëcy	/	864 €
Coopérative école Maternelle de Foëcy	/	172 €
USEP (activités périscolaires par les écoles)	630 €	650 €
Total	2 582 €	4 964 €

- de déclarer que les crédits sont inscrits au budget principal.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/139 ACQUISITION DE LA COLLECTION DE PORCELAINE SITUE AU MUSEE VIVANT A FOËCY**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'accepter le transfert de propriété à titre onéreux de la collection des matériels et objets d'art située au Musée Vivant de la Porcelaine à Foëcy,
- de réaliser cette acquisition au prix net, ferme et définitif de 30 000 €,
- d'autoriser le Président, à défaut le Vice-Président en charge du tourisme, à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire la dépense au budget principal

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/140 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE DE GRACAY DANS LE CADRE DES ANIMATIONS PROPOSEES A L'OCCASION DES 20 ANS DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000.00 € TTC à l'association du Musée de la Photographie de Graçay dans le cadre des 20 ans du Musée de la Photographie,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2019 du service Tourisme et Congrès.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/141 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2019.**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'attribuer une subvention à hauteur de 2000,00 € TTC à l'association « Navicabe» au titre de l'animation de navigation effectuée à l'Escale du Canal de Thénieux pour la période du 1er mai au 30 septembre 2019,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2019.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/142 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A VIERZON SUR LE CANAL DE BERRY POUR LA SAISON ESTIVALE 2019**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'octroyer une subvention à hauteur de 10.000 € HT soit 12 000.00 € TTC à l'association « Navicabe » au titre de l'animation de navigation effectuée à l'escale du Canal de Thénieux pour la période du 9 juin au 31 août 2019-06-17
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2019 de l'Office de Tourisme de Vierzon.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/143 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ECURIES DE L'ILE BRAGARD DE VIERZON POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE GRAND PRIX PRO 2 DU GRAND REGIONAL PREMIUM – CSO (CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES) DU 26 AU 28 JUILLET 2019**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 € TTC aux Ecuries de l'île Bragard pour le financement de l'épreuve du Grand Prix Pro 2, dans le cadre du Grand Régional Centre de Saut d'Obstacles du 26 au 28 juillet 2019,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2019 du service Tourisme et Congrès.



### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/144 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2019.**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'allouer une subvention à hauteur de 1 200,00 € TTC à l'association des Amis du Musée de Vierzon dans le cadre de l'organisation du salon du livre 2019,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2019 du service Tourisme et Congrès.

### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/145 ESTIVALES DU CANAL 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, ET LA VILLE DE VIERZON POUR LE THEATRE MAC NAB**

**Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le montant de la dépense pour ce spectacle qui s'élève à 14 000,00 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Ville de Vierzon,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire la dépense au budget du service Tourisme et Congrès.

### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/146 CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE AU DROIT DU BARRAGE DE L'ABATTOIR A VIERZON –DESIGNATION D'UN REFERENT TECHNIQUE**

**Le Président,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- de désigner Jean-Louis LEVASSEUR, Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, et Monsieur Jean-Luc LABERGERIE, Directeur des Services Techniques de la Ville de Vierzon comme référents techniques lors des phases de test hydraulique pour l'alimentation en eau du Canal de Berry.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires et les éventuelles modifications en cours d'exécution.

#### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL 19/147 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY : VALIDATION DU DIAGNOSTIC**

**Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- de valider le diagnostic comme base de travail pour la suite du projet,
- d'autoriser la mise à disposition d'une synthèse sur le site internet de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

#### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/148 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRI BERRY NIVERNAIS**

**Rapporteur : Paul PIETU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- 1) de valider la création de la société publique locale dénommée « TRI BERRY NIVERNAIS », avec pour siège social 23-31 boulevard Foch CS 20321 - 18023 Bourges Cedex, d'une durée de 99 ans et ayant pour objet social :

La SPL assure la mutualisation des couts de transport et de tri ;

Aussi la société a pour objet :

- Le transport des déchets à trier jusqu'au centre de tri soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;
- La conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance du centre de tri de déchets ménagers et assimilés sur le site de Bourges Plus, situé route des 4 vents à Bourges. A cette fin, la société pourra passer un marché public global de performances avec un opérateur économique désigné après publicité et mise en concurrence.
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens humains propres pour effectuer les activités suivantes : revente des produits triés, suivi de la qualité du produit des collectes, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets, suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri, communication/visites du centre de tri, administration des contrats, direction.

Le traitement des refus de tri de la SPL pourra faire l'objet, le cas échéant, d'un marché passé par la SPL dans le cadre d'un groupement de commandes constitué avec une ou plusieurs collectivités actionnaires.

Dans le cadre des conventions conclues avec les actionnaires, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation. »

- 2) d'approuver les Statuts de la SPL, le Pacte d'actionnaires et le projet de Règlement intérieur, et d'autoriser le Président à signer lesdits Statuts et le Pacte d'actionnaires tel que joints en annexe à la présente délibération, et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;
- 3) d'approuver le capital social de la SPL de 1 532 019 euros, avec une participation de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry fixée à 101 787,00 € ;
- 4) d'autoriser le Président à signer les bons de souscription pour 101 787 actions de 1 euro chacune correspondant à la somme de 101 787,00 €, et prévoir incidemment l'inscription au budget 2019 de 50 893,50 € correspondant à 50 % du montant des actions en numéraire souscrites ;
- 5) d'approuver la composition du Conseil d'administration de la SPL à 18 membres et nommer **Monsieur Paul PIETU, Vice-Président en charge de l'Environnement de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry** au sein du Conseil d'administration pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- 6) de nommer **Monsieur Paul PIETU, Vice-Président en charge de l'Environnement de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry** à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- 7) d'autoriser le(s) représentant(s) de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.) ;
- 8) d'autoriser le SMIRTOM Saint-Amandois, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches liées à la sélection, après mise en concurrence et pour le compte de la SPL, des commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la SPL, et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri dans le cadre d'un marché public global de performances ;
- 9) d'autoriser le SMIRTOM Saint-Amandois, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'immatriculation de la société ;
- 10) d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/149 RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2018**

**Rapporteur : Paul PIETU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que les prestations afférentes à cette compétence ont été confiées à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics,

Considérant que chaque année, les titulaires des marchés sont tenus de remettre un rapport d'exploitation présentant les indicateurs techniques et financiers relatifs aux prestations exercées,

Ainsi, le rapport annuel 2018 de la société RECYDIS, joint en annexe, est porté à la connaissance de l'assemblée.

**Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.**

**DEL19/150 CTSP CENTRE – VEOLIA PROPRETE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2018**

**Rapporteur : Paul PIETU**

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que les prestations afférentes à cette compétence ont été confiées à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics,

Considérant que chaque année, les titulaires des marchés sont tenus de remettre un rapport d'exploitation présentant les indicateurs techniques et financiers relatifs aux prestations exercées,

Ainsi, le rapport annuel 2018 de la société CTSP Centre - VEOLIA PROPRETE, joint en annexe, est porté à la connaissance de l'assemblée.

**Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.**

**DEL19/151 RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

**Rapporteur : Paul PIETU**

Considérant que le décret d'application du 11 mai 2000 définit le contenu du rapport devant obligatoirement apparaître dans le « rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ». Ce rapport est établi sur des indicateurs techniques relatifs à la collecte et au traitement des déchets ainsi que sur des indicateurs financiers,

Le rapport annuel 2018, en annexe, est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Un exemplaire du rapport annuel sera transmis à Madame la Préfète du département pour information.

**Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.**

**DEL19/152      RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Rapporteur : Paul PIETU**

Considérant que le décret d'application du 11 mai 2000 définit le contenu du rapport devant obligatoirement apparaître dans le « rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ». Ce rapport est établi sur des indicateurs techniques relatifs à la collecte et au traitement des déchets ainsi que sur des indicateurs financiers,

Le rapport annuel 2018, en annexe, est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Un exemplaire du rapport annuel sera transmis à Madame la Préfète du département pour information.

**Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.**

**DEL19/153      COMITE DES FETES DE VIERZON – MANIFESTATION CAP 'O' MONDE LE 21 JUILLET 2019 - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Rapporteur : Paul PIETU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'allouer une subvention à hauteur de 2 125,83 euros au Comité des Fêtes de Vierzon pour la manifestation intitulée « CAP 'O' MONDE » qui se déroulera le 21 juillet 2019 dans le jardin de l'Abbaye à Vierzon,
- d'inscrire la dépense au budget.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/154      PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL (P.O.S.S.)**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'adopter le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du Centre Nautique Intercommunal (P.O.S.S.),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le P.O.S.S. et à le modifier en fonction de l'évolution de la réglementation.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/155      TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENOUILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Genouilly

- Montant des travaux :	
Le Petit Saulay	13 070,17 € HT soit 15 684,20 € TTC
Les Pôëlets	<u>22 109,62 € HT soit 26 531,54 € TTC</u>
Total	35 179,79 € HT soit 42 215,74 € TTC

- Fonds de concours de Genouilly	7 035,96 € HT soit 8 443,15 € TTC
- Part Communauté de Communes	28 143,83 € HT soit 33 772,59 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Genouilly à hauteur de 7 035,96 € HT

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/156 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Graçay :

- Montant des travaux :	18 482,36 € HT soit 22 178,83 € TTC
- Fonds de concours de Graçay	3 696,48 € HT soit 4 435,78 € TTC
- Part Communauté de Communes	14 785,88 € HT soit 17 743,05 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Graçay à hauteur de 3 696,48 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/157 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MERY SUR CHER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Méry sur Cher :
- Montant des travaux : 32 576,46 € HT soit 39 091,75 € TTC
- Fonds de concours de Méry sur Cher 6 515,29 € HT soit 7 818,35 € TTC
- Part Communauté de Communes 26 061,17 € HT soit 31 273,40 € TTC
- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Méry sur Cher à hauteur de 6 515,29 € HT
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/158 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE NOHANT EN GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Nohant en Graçay
- Montant des travaux : 19 797,26 € HT soit 23 756,71 € TTC
- Fonds de concours de Nohant en Graçay 3 959,46 € HT soit 4 751,36 € TTC
- Part Communauté de Communes 15 837,80 € HT soit 19 005,35 € TTC
- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Nohant en Graçay à hauteur de 3 959,46 € HT
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/159 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE ST HILAIRE DE COURT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de St Hilaire de Court
- Montant des travaux : 19 501,64 € HT soit 23 401,97 € TTC
- Fonds de concours de St Hilaire de Court 3 900,33 € HT soit 4 680,40 € TTC
- Part Communauté de Communes 15 601,31 € HT soit 18 721,57 € TTC
- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de St Hilaire de Court à hauteur de 3 900,33 € HT
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/160 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2019 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE THENIOUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Thénieux
- Montant des travaux : 20 808,54 € HT soit 24 970,25 € TTC
- Fonds de concours de Thénieux 4 161,71 € HT soit 4 994,06 € TTC
- Part Communauté de Communes 16 646,83 € HT soit 19 976,19 € TTC
- d'approuver la demande de fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry par la commune de Thénieux à hauteur de 4 161,71 € HT
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

**Vote**

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/161 MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – AVENANT N° 4 A LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

**Le Président,**

Considérant que de nouveaux besoins ont été émis par les membres du groupement, ce qui nous amène à vous proposer un avenant n°4 à la convention cadre initiale afin d'introduire de nouvelles prestations au périmètre des consultations pouvant faire l'objet du groupement de commandes, à savoir :



## - SERVICES

- Réparation de carrosserie, petite mécanique et bris de glaces pour les véhicules et coques de bateaux

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'avenant n° 4 à la convention constitutive cadre du groupement de commandes,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents.

### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

**DEL19/162 MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – AVENANT N° 5 A LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

**Le Président,**

Considérant que de nouveaux besoins ont été émis par les membres du groupement, ce qui nous amène à vous proposer un avenant n°5 à la convention cadre initiale afin d'introduire de nouvelles prestations au périmètre des consultations pouvant faire l'objet du groupement de commandes, à savoir :

- FOURNITURES
  - Acquisition, installation et maintenance d'équipements de vidéo-protection

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'approuver l'avenant n° 5 à la convention constitutive cadre du groupement de commandes,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents.

### Vote

**Approuvé à l'unanimité (38 voix pour)**

\*\*\*\*\*

Fait à Vierzon, le 18/06/2019



Le Président,

François DUMON



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2018



**Communauté de Communes  
VIERZON SOLOGNE BERRY**



vierzon  
sologne  
communauté  
de communes berry

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Rappel des prestations.....</b>	<b>3</b>
1.1	Les prestations .....	3
1.2	Localisation du marché .....	3
<b>2</b>	<b>RECYDIS : Bilan de la collecte.....</b>	<b>4</b>
2.1	Les moyens utilisés.....	4
2.2	Tonnage global des déchets dangereux collectés.....	5
2.3	Collectes par déchetterie .....	6
2.4	Incidents de collecte.....	6
<b>3</b>	<b>RECYDIS : Bilan Financier.....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>SYNTHESE.....</b>	<b>9</b>

## 1 RAPPEL DES PRESTATIONS

### 1.1 Les prestations

Le marché de l'exploitation des déchetteries de la Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry (CCVSB) comprend les prestations suivantes :

- Exploitation des déchetteries : mise à disposition de contenant (pour collecte des Déchets Diffus Spécifiques).
- Evacuation des contenants et transport de ces derniers vers un centre de traitement agréé

Via sa plateforme de regroupement de déchets de La Chapelle St Ursin, l'agence RECYDIS assure depuis 2016 les prestations d'Enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques hors EcoDDS.

#### DDS pris en charge :

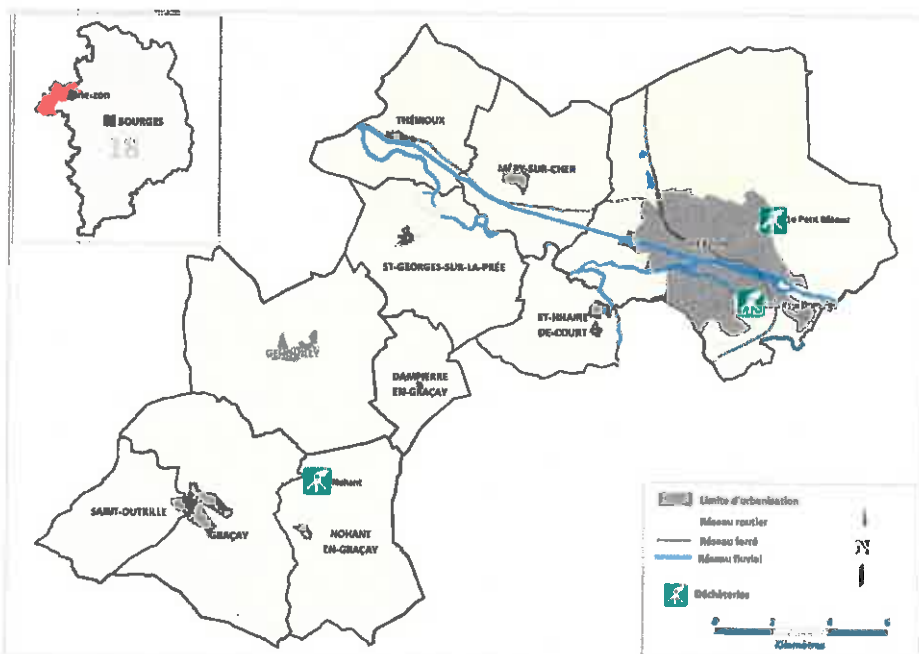
- |                             |                           |                           |                |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------|
| - Acides                    | - Aérosols                | - Bases                   | - Combustibles |
| - Emballages Vides souillés | - Filtres à huile         | - Mercure                 | - Pâteux       |
| - Phytosanitaires           | - Produits non identifiés | - Produits de laboratoire | - Solvants     |

### 1.2 Localisation du marché

Située à la Chapelle Saint Ursin sur la ZI Orchidée, notre agence fait partie du réseau RECYDIS, filiale de PAPREC Group pour la collecte et la prise en charge des déchets dangereux.

Pour ce marché, RECYDIS intervient sur les 3 déchetteries intercommunautaires gérées par la CCVSB :

- Deux sont situées sur la communes de Vierzon (le Vieux Domaine et le Petit Râteau)
- La troisième sur la commune de Nohant en Graçay.



## TABLEAU RECAPITULATIF DES DISTANCES ET TEMPS DE TRAJET ENTRE NOTRE AGENCE ET VOS DECHETTERIES

		RECYDIS Z.I. Orchidée 18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN	
<b>1 – Déchetterie Du Petit Râteau</b> Route du Petit Râteau 18100 Vierzon		36,1 km	31 min
<b>2 – Déchetterie Du Vieux Domaine</b> Route René Dumont 18100 Vierzon		35,6 km	30 min
<b>3 – Déchetterie De Nohant En Graçay</b> Route de Genouilly 18310 Nohant En Graçay		44,4 km	53 min

## 2 RECYDIS : BILAN DE LA COLLECTE

### 2.1 Les moyens utilisés

Pour réaliser la prestation, RECYDIS a mis en place différents moyens techniques et humains récapitulés ci-dessous :

Moyens Techniques			Moyens Humains	
Véhicule	Caractéristiques	Immatriculation	Chauffeurs habilités à la collecte de déchets dangereux	Nombre d'incapacité temporaire du personnel (Accident de travail...)
Porteur 19 T ADR (Transport de matières dangereuses)	Véhicule RENAULT Midlum Euro V	BL-559-BJ	1	0



Consommation 22L /100 Kms



## 2.2 Tonnage global des déchets dangereux collectés

Le tableau et l'histogramme ci-dessous récapitulent le tonnage des déchets collectés sur les trois déchetteries de la Communauté de Communes VIERZON SOLOGNE BERRY, classés par type de déchet sur l'année 2018.

BILAN COLLECTE 2018 POUR LES 3 DECHETTERIES			
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	TONNES REVALORISEES	NB DE COLLECTE
Acides ménagers	0,232	0,232	11
Aérosols	1,309	1,309	26
Bases ménagers	0,264	0,264	17
Combustibles	0,023	0,023	1
DDQD*	5,176	5,176	33
EVS*	9,245	9,245	52
Filtres à huiles	0,390	0,390	4
Phytosanitaire	1,369	1,369	39
Produits pâteux	37,777	37,777	104
Solvant ménagers	1,404	1,404	29
<b>TOTAL</b>	<b>57,189</b>	<b>57,189</b>	<b>316</b>

\*Déchets Diffus Quantité Dispersée

\*Emballages Vides Souillés

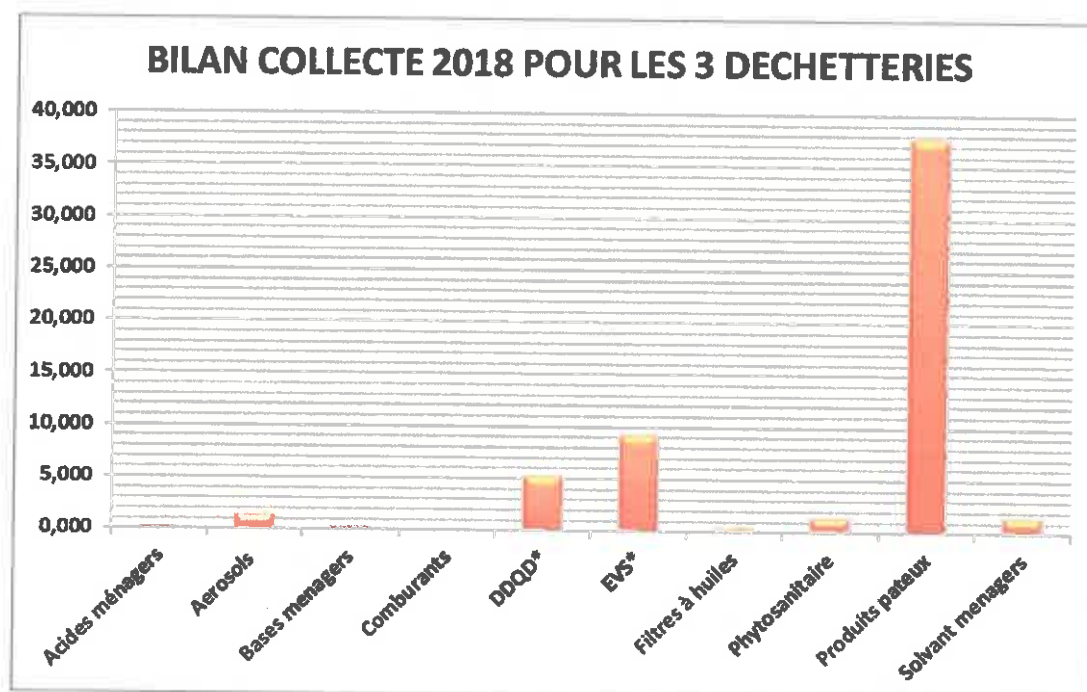
Sur l'année 2018, **57 tonnes** de déchets dangereux ont été collectés pour l'ensemble des 3 déchetteries.

Sur cette période, la totalité des déchets collectés a été revalorisée, soit un taux de valorisation de 100%.

La revalorisation se traduit par du recyclage matière au sens strict du terme, mais aussi par d'autres procédés, tel que la valorisation énergétique lors d'une opération d'incinération par exemple.

Les **Produits pâteux** représentent à eux seuls, 66 % des déchets collectés en 2018 avec 37,77 tonnes.

Juste après, arrivent les **EVS** (9,245 t, soit 16 %) et les **DDQD** (5,176 t. soit 9 %).



### 2.3 Collectes par déchetterie

Ci-dessous, les tableaux récapitulatifs des tonnages et du nombre de collectes par déchets et par déchetteries pour 2018 :

DECHETTERIE DU PETIT RATEAU		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB COLLECTE
Acides ménagers	0,167	8
Aérosols	0,793	15
Bases ménagers	0,212	15
Combustibles	-	0
DDQD*	3,185	18
EVS*	3,121	16
Filtres à huiles	-	0
Phytosanitaire	0,701	34
Produits pâteux	22,778	49
Solvant ménagers	0,360	23
<b>TOTAL</b>	<b>31,317</b>	<b>178</b>

Comme en 2017, la déchetterie du PETIT RATEAU est celle des trois qui génère le plus de déchets dangereux : 31,317 tonnes (soit 55 % de la CCVSB)

C'est également celle qui a demandé le plus de collectes.

DECHETTERIE DU VIEUX DOMAINE		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB COLLECTE
Acides ménagers	-	0
Aérosols	0,141	3
Bases ménagers	-	0
Combustibles	0,023	1
DDQD*	1,597	13
EVS*	3,347	16
Filtres à huiles	-	0
Phytosanitaire	0,020	1
Produits pâteux	8,838	30
Solvant ménagers	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>13,966</b>	<b>64</b>

DECHETTERIE NOHANT EN GRACAY		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB COLLECTE
Acides ménagers	0,065	3
Aérosols	0,375	8
Bases ménagers	0,052	2
Combustibles	-	0
DDQD*	0,394	2
EVS*	2,777	20
Filtres à huiles	0,390	4
Phytosanitaire	0,648	4
Produits pâteux	6,161	25
Solvant ménagers	1,044	6
<b>TOTAL</b>	<b>11,906</b>	<b>74</b>

Les déchetteries du VIEUX DOMAINE et de NOHANT-EN-GRACAY génèrent des volumes de déchets dangereux moins importants (observations similaires sur 2017) et par conséquent, des rotations/ collectes moins fréquentes.

### 2.4 Incidents de collecte

Aucun incident de collecte n'a été constaté dans le cadre de la réalisation de la prestation au cours de l'année 2018.



### 3 RECYDIS : BILAN FINANCIER

Les tableaux ci-dessous dressent le bilan des montants facturés à la CCVSB, par type de déchets collectés et par déchetteries :

DESIGNATION DECHET	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COUT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COUT DU TRANSPORT (TTC)	COUT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COUT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
Acides	0,167	15,53 €	3,11 €	18,64 €	174,28 €	34,86 €	209,14 €	189,81 €	37,96 €	227,78 €
Aérosols	0,793	73,75 €	14,75 €	88,50 €	1 249,57 €	249,91 €	1 499,48 €	1 323,31 €	264,66 €	1 587,98 €
Bases	0,212	19,72 €	3,94 €	23,66 €	221,24 €	44,25 €	265,49 €	240,96 €	48,19 €	289,15 €
Combustibles	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DDQD	3,185	296,21 €	59,24 €	355,45 €	5 430,12 €	1 086,02 €	6 516,15 €	5 726,33 €	1 145,27 €	6 871,59 €
Emballages Vides Souillés	3,121	290,25 €	58,05 €	348,30 €	1 644,67 €	328,93 €	1 973,61 €	1 934,93 €	386,99 €	2 321,91 €
Filtres à Huile	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Phytosanitaires	0,701	65,19 €	13,04 €	78,23 €	1 158,92 €	231,78 €	1 390,70 €	1 224,11 €	244,82 €	1 468,93 €
Produits Pâteux	22,778	2 118,35 €	423,67 €	2 542,02 €	10 826,50 €	2 165,30 €	12 991,80 €	12 944,85 €	2 588,97 €	15 533,82 €
Solvants	0,360	33,48 €	6,70 €	40,18 €	256,66 €	51,33 €	308,00 €	290,14 €	58,03 €	348,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>31,317</b>	<b>2 912,48 €</b>	<b>582,59 €</b>	<b>3 494,98 €</b>	<b>20 961,97 €</b>	<b>4 192,58 €</b>	<b>25 154,56 €</b>	<b>23 870,45 €</b>	<b>4 774,89 €</b>	<b>28 645,34 €</b>

DESIGNATION DECHET	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COUT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COUT DU TRANSPORT (TTC)	COUT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COUT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
Acides	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Aérosols	0,141	13,11 €	2,62 €	15,74 €	222,18 €	44,44 €	266,62 €	235,29 €	47,06 €	282,35 €
Bases	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Combustibles	0,023	2,14 €	0,43 €	2,57 €	54,20 €	10,84 €	65,03 €	56,33 €	11,27 €	67,60 €
DDQD	1,597	148,52 €	29,70 €	178,23 €	2 722,73 €	544,55 €	3 267,28 €	2 871,25 €	574,25 €	3 445,51 €
Emballages Vides Souillés	3,347	311,27 €	62,25 €	373,53 €	1 763,77 €	352,75 €	2 116,52 €	2 075,04 €	415,01 €	2 490,05 €
PCL	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Phytosanitaires	0,020	1,86 €	0,37 €	2,23 €	33,06 €	6,61 €	39,68 €	34,92 €	6,98 €	41,91 €
Produits Pâteux	8,838	821,93 €	164,39 €	986,32 €	4 200,75 €	840,15 €	5 040,89 €	5 022,68 €	1 004,54 €	6 027,22 €
Solvants	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>13,965</b>	<b>1 298,84 €</b>	<b>259,77 €</b>	<b>1 558,61 €</b>	<b>8 988,69 €</b>	<b>1 799,36 €</b>	<b>10 788,05 €</b>	<b>10 295,53 €</b>	<b>2 059,11 €</b>	<b>12 354,64 €</b>

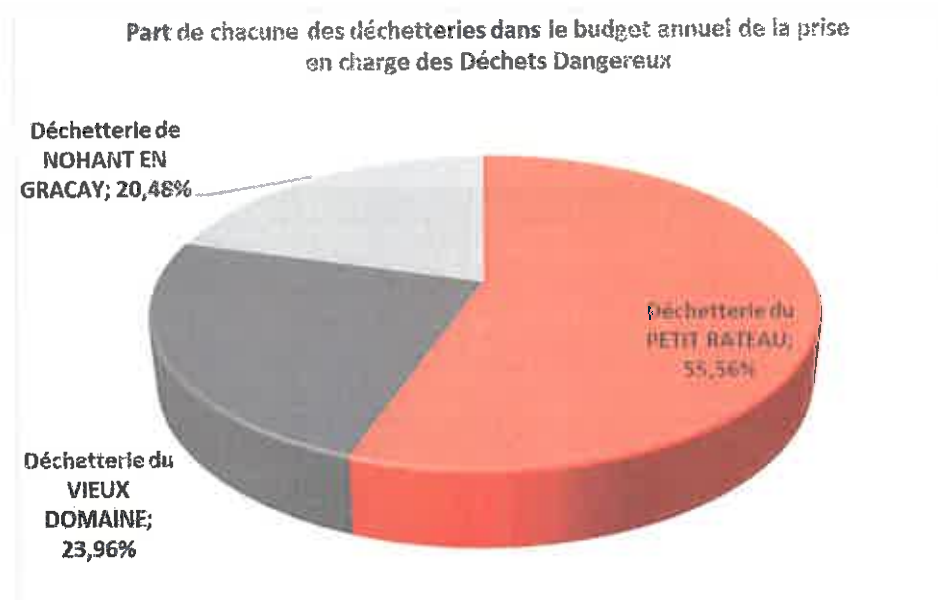
DESIGNATION DECHET	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COUT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COUT DU TRANSPORT (TTC)	COUT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COUT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
Acides	0,065	6,05 €	1,21 €	7,25 €	67,83 €	13,57 €	81,40 €	73,88 €	14,78 €	88,66 €
Aérosols	0,375	34,88 €	6,98 €	41,85 €	590,90 €	118,18 €	709,09 €	625,78 €	125,16 €	750,94 €
Bases	0,052	4,84 €	0,97 €	5,80 €	54,27 €	10,85 €	65,12 €	59,10 €	11,82 €	70,92 €
Combustibles	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DDQD	0,394	36,64 €	7,33 €	43,97 €	671,73 €	134,35 €	806,08 €	708,37 €	141,67 €	850,05 €
Emballages Vides Souillés	2,777	258,26 €	51,65 €	309,91 €	1 463,40 €	292,68 €	1 756,07 €	1 721,66 €	344,33 €	2 065,99 €
Filtres à Huile	0,390	36,27 €	7,25 €	43,52 €	100,74 €	20,15 €	120,89 €	137,01 €	27,40 €	164,42 €
Phytosanitaires	0,648	60,26 €	12,05 €	72,32 €	1 071,30 €	214,26 €	1 285,56 €	1 131,56 €	226,31 €	1 357,87 €
Produits Pâteux	6,161	572,97 €	114,59 €	687,57 €	2 928,35 €	585,67 €	3 514,02 €	3 501,33 €	700,27 €	4 201,59 €
Solvants	1,044	97,09 €	19,42 €	116,51 €	744,33 €	148,87 €	893,19 €	841,42 €	168,28 €	1 009,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>11,906</b>	<b>1 107,26 €</b>	<b>221,45 €</b>	<b>1 328,71 €</b>	<b>7 852,85 €</b>	<b>1 583,57 €</b>	<b>9 436,42 €</b>	<b>8 800,11 €</b>	<b>1 740,02 €</b>	<b>10 540,14 €</b>

COUT GLOBAL POUR LES DECHETTERIES CCVSB	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COUT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COUT DU TRANSPORT (TTC)	COUT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COUT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
	57,189	5 318,58 €	1 063,72 €	6 382,29 €	37 651,51 €	7 530,30 €	45 181,81 €	42 970,09 €	8 594,02 €	51 564,10 €

Le tableau ci-dessous présentent les montants facturés selon le type de déchets pour les 3 déchetteries confondues :

Montant facturé par type de déchet 2018			
Déchets	Montant facturé (HT)	Montant TVA	Montant facturé (TTC)
Acides	263,69 €	52,74 €	316,43 €
Aérosols	2 184,39 €	436,88 €	2 621,26 €
Bases	300,06 €	60,01 €	360,08 €
Combustibles	56,33 €	11,27 €	67,60 €
DDQD	9 305,96 €	1 861,19 €	11 167,15 €
Emballages Vides Souillés	5 731,62 €	1 146,32 €	6 877,95 €
Filtres à Huile	137,01 €	27,40 €	164,42 €
PCL	- €	- €	- €
Phytoprotecteurs	2 390,60 €	478,12 €	2 868,71 €
Produits Pâteux	21 468,86 €	4 293,77 €	25 762,63 €
Solvants	1 131,56 €	226,31 €	1 357,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 970,09 €</b>	<b>8 594,02 €</b>	<b>51 564,10 €</b>

Le graphique ci-dessous montrent la répartition des coûts globaux (traitement et transport) de chaque déchetterie :



Pour rappel, budget HT total sur les 3 déchetteries

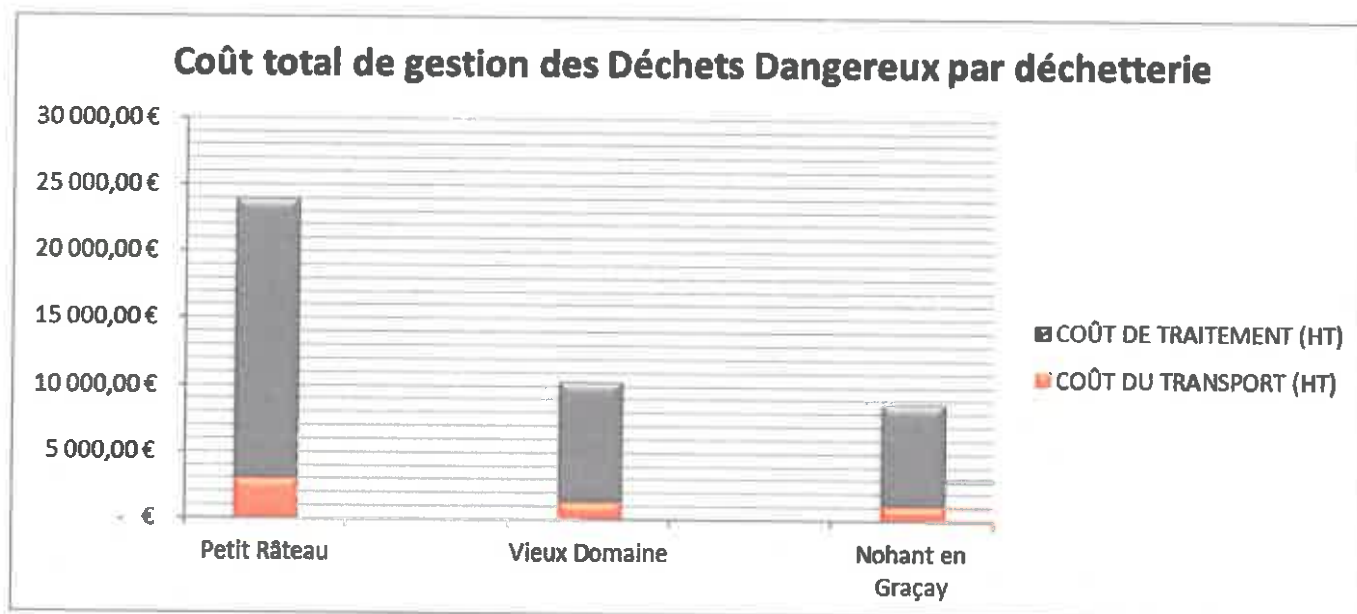
- en 2016 : 23 512,83 €
- en 2017 : 41 725,73 €
- en 2018 : 42 970,09 €.

## 4 SYNTHÈSE

Ci-dessous, Bilan 2018 pour la prise en charge globale des déchets dangereux de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry :

Tonnages collectés par type de déchet 2018	
Déchets	Tonnages collectés
Acides	0,232
Aérosols	1,309
Bases	0,264
Combustibles	0,023
DDQD	5,176
Emballages Vides Souillés	9,245
Filtres à Huile	0,39
Phytosanitaires	1,369
Produits Pâteux	37,777
Solvants	1,404
<b>TOTAL</b>	<b>57,189</b>

Montant facturé par déchetterie 2018			
Déchetterie	Montant facturé (HT)	Montant TVA	Montant facturé (TTC)
Déchetterie du PETIT RATEAU	23 874,45 €	4 774,89 €	28 649,34 €
Déchetterie du VIEUX DOMAINE	10 295,53 €	2 059,11 €	12 354,63 €
Déchetterie de NOHANT EN GRACAY	8 800,11 €	1 760,02 €	10 560,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 970,09 €</b>	<b>8 594,02 €</b>	<b>51 564,10 €</b>





# Compte Rendu Annuel d'Exploitation 2018

---



## Table des matières

I/ Introduction générale .....	4
II/ Compte rendu d'activité .....	5
1. Chiffres clés PAV .....	5
A) Tonnage des OM .....	5
B) Tonnage des Emballages Ménagers .....	6
C) Tonnage du verre .....	7
D) Moyens matériels .....	8
E) Eléments de facturation .....	8
2. Chiffres clés PAP .....	10
A) Tonnage des OM .....	10
B) Tonnage du tri sélectif .....	10
C) Tonnage du bio-déchets .....	11
D) Tonnage des encombrants .....	11
E) Moyens matériels .....	12
F) Eléments de facturation .....	13
3. Chiffres clés déchèteries .....	14
A) Déchèterie Petit râteau .....	14
B) Déchèterie Vieux domaine .....	21
C) Déchèterie Nohant en Graçay .....	27
D) Synthèse déchèteries .....	32
E) Eléments de facturation .....	34
4. Chiffres clés du centre de tri .....	36



## I/ Introduction générale

Chaque année, Veolia produit pour le compte de la collectivité, un Compte Rendu Annuel d'Exploitation comprenant différents éléments de synthèse de l'activité ainsi qu'un bilan financier.

Ces éléments fournissent une analyse de la qualité du service rendu et proposent des mesures pour s'assurer de la meilleure satisfaction des usagers.

### Territoire de la communauté de communes



Communes	Nombre d'habitants recensés					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Vierzon</b>	27 723	27 081	27 113	27 050	26 919	26 919
<b>Méry sur Cher</b>	680	689	680	670	665	665
<b>Thénieux</b>	589	687	681	675	669	669
<b>Dampierre en Graçay</b>	225	255	259	265	266	266
<b>Genouilly</b>	723	702	695	696	692	692
<b>Graçay</b>	1 532	1 456	1 459	1 456	1 455	1 455
<b>Nohant en Graçay</b>	312	298	300	301	303	303
<b>Saint Georges sur la Prée</b>	631	650	654	654	640	640
<b>Saint Hilaire de Court</b>	734	656	642	627	613	613
<b>Saint Outrille</b>	214	209	208	206	211	211
<b>Total</b>	<b>33 363</b>	<b>32 683</b>	<b>32 691</b>	<b>32 600</b>	<b>32 433</b>	<b>32 433</b>



### Lots concernés :

- **Déchèteries :**
  - 2016 O Lot 1 : Gestion du haut de quai de la déchèterie du Petit Râteau,
  - 2016 P Lot 2 : Mise à disposition des contenants, évacuation, transport et traitement des flux (hors DDS),
- **Déchets ménagers :**
  - 2016 R Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés et transfert du verre,
  - 2016 S Lot 2 : Traitement des OM, tri et traitement des encombrants par élimination/recyclage,
  - 2016 T Lot 3 : Compostage bio-déchets,
  - 2016 U Lot 4 : Tri des emballages et papiers et élimination des refus de tri.

## II/ Compte rendu d'activité

### 1. Chiffres clés PAV

#### A) Tonnage des OM

	Tonnages d'ordures ménagères collectées (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
janvier	8.78	10.64	9.82	11.42	13.72
février	6.66	8.5	9.14	10.9	12.64
mars	6.98	9.08	9.68	14.78	16.34
avril	6.92	10.92	10.62	13.08	14.12
mai	9.18	10.11	10	13.1	13.3
juin	7.3	8.76	10.14	16.92	16.22
juillet	7.6	11.4	16.92	12.8	16.16
août	9.4	11.28	9.5	12.36	15.84
septembre	8.8	9.7	16	15.74	11.86
octobre	11.16	11.78	8.28	12.82	12.5
novembre	8.72	8.76	10.76	12.32	15.16
décembre	9.12	10.86	14.48	15.76	11.8
Total	100.62	121.79	136.34	152	169.68

	Nombre de passage (vidage)				
	2014	2015	2016	2017	2018
	5	5	4	5	4
	4	4	4	4	4
	4	4	4	5	5
	4	5	5	4	4
	5	4	4	4	4
	4	4	4	5	5
	4	5	5	4	6*
	5	4	4	4	5
	4	4	5	5	4
	5	5	4	4	4
	4	4	4	4	5
	4	4	5	5	4
	52	52	52	53	55

\*Lavage des colonnes en juillet 2018.

En PAV, les tonnages d'OM sont en hausse en 2018 par rapport à 2017 (+ 4,7%).

## B) Tonnage des Emballages Ménagers

	Tonnage de DEM collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
janvier	3.3	2.44	2.8	2.44	2.84
février	2.46	2.78	2.74	2.62	2.9
mars	1.5	4	2.4	6.12	3.92
avril	2.28	3.66	3.56	2.66	3.88
mai	2.74	2.74	2.9	2.72	3.08
juin	1.86	2.94	2.72	2.2	2.98
juillet	2.28	2.16	3.06	3.66	1.3
août	1.2	2.78	3.2	4.06	3.4
septembre	2.44	3.5	3.94	3.7	4.68
octobre	3.64	4.08	2.66	3.6	2.52
novembre	3.08	2.64	2.48	3.02	2.8
décembre	3.04	2.64	2.82	3.02	2.92
<b>Total</b>	<b>29.82</b>	<b>36.36</b>	<b>35.28</b>	<b>39.82</b>	<b>37.22</b>

Nombre de passage (vidéage)				
2014	2015	2016	2017	2018
4	2	2	2	2
2	2	2	2	2
2	2	2	3	3
2	3	3	2	2
2	2	2	2	2
3	2	2	2	2
2	2	2	2	1
2	2	2	3	2
2	2	3	2	3
3	3	2	2	2
2	2	2	2	2
2	2	2	2	2
			26	25

Les tonnages de DEM sont en baisse de - 6,5%.

### C) Tonnage du verre

Tonnages verre collectés (en t)					
	2014	2015	2016	2017	2018
janvier	19.5	13.74	17.08	71.56	70.36
février	6.06	13.44	9.08	63.96	57.7
mars	15.3	11.44	8.64	85.86	78.78
avril	10.26	6.8	13.3	67.78	70.6
mai	7.52	16.1	11.38	69.7	74.94
juin	17	15.5	49.96	81.76	84.02
juillet	5.12	13.44	89.87	74.34	73.88
août	23.22	19.56	79.95	83.54	77.64
septembre	15.12	9.48	89.66	74.82	89.14
octobre	10.32	7.6	59.02	60.1	63.06
novembre	8.24	14.84	74.24	61.18	67.52
décembre	10.64	6.56	57.38	70.66	63
<b>Total</b>	<b>148.30</b>	<b>148.5</b>	<b>559.56</b>	<b>865.26</b>	<b>870.64</b>

	Nombre de passages				
	2014	2015	2016	2017	2018
janvier	4	2	2	6	5
février	1	1	1	6	4
mars	2	2	2	9	7
avril	1	1	2	6	6
mai	1	2	1	6	5
juin	2	1	4	7	7
juillet	1	2	5	6	9
août	2	2	5	7	6
septembre	2	2	5	7	7
octobre	2	1	4	6	5
novembre	2	2	5	6	7
décembre	2	1	5	7	6
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>41</b>	<b>79</b>	<b>78</b>

Les tonnages en verre sont en hausse de + 0,6%.

## D) Moyens matériels

Catégorie	EMISSION	Fais	Modèle	Km	KM 2016	KM 2017	KM 2018	Maintenance-€ 2018	Coûts moyennes (en litre aux 100km)	Immobilisation	Chargées	ATC
COLLECTE SELECTIVE APPOINT VOLONTAIRE	EURO5	4152	SCANIA P360 LB	436 153	37256	43746	52058	23173€	60	AS-571-PD	21/05/2010	32
COLLECTE SELECTIVE APPOINT VOLONTAIRE	EURO5	4253	SCANIA P360 LB	236 985	58330	61 131	52236	15 133€	57	DB-040-HT	13/12/2013	32
COLLECTE SELECTIVE APPOINT VOLONTAIRE	EURO3	3315	SCANIA 114GB	792 071	45821	35469	46719	15 418€	52	BY-585-MK	06/09/2004	26

Au cours de l'année 2018, il y a eu principalement trois camions qui ont réalisé les prestations de collecte des PAV.

## E) Eléments de facturation

	Corps creux			OMR			VERRE			Total HT		Total TTC TVA 10%	
	Collecte, transfert, déchargement à l'exutoire			Collecte, transfert et déchargement à l'exutoire			Collecte, transfert et déchargement à la case à verre de Bourges			2016	2017	2018	
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
Janvier	1335.2	892.73	1069.67	2447.86	2226.93	2735.12	767.06	3652.42	3710.08	4 553.12 €	6 772.08 €	7 514.37 €	8 266.36€
Février	1320.88	956.86	1091.74	2495.04	2131.96	2531.3	407.78	3204.52	3042.53	4 223.78 €	5 353.34 €	6 065.57 €	7 326.13€
Mars	1174.12	2203.7	1467.2	2421.66	2840.64	3229.6	388.02	4382.29	4154.06	3 933.59 €	9 425.63 €	8 859.56 €	9 735.95€
Avril	1907.94	971.11	1452.47	2788.6	2530.13	2810.62	597.3	3459.49	3722.76	5 293.84 €	6 989.73 €	7 963.83 €	8 704.43€
Mai	1165.54	992.48	1158	2331.32	2533.79	2655.86	511.08	3557.49	3951.58	4 067.94 €	7 563.75 €	7 765.44 €	8 541.98€
Juin	982.81	807.24	1121.2	1973.63	3231.51	3206.94	2524.98	4430.36	4430.36	5 481.62 €	6 211.78 €	8 788.50 €	9 034.35€
Juillet	1107.75	1354.99	508.84*	3214.48	2530.75	3234.02	4562.7	3916.29	3916.29	5 884.93 €	7 756.85 €	7 659.15 €	8 425.06€
Août	1157.36	1500.45	1291.19	1866.35	2448.71	3172.91	4059.06	4143.64	4143.64	7 082.77 €	9 301.68 €	9 687.94 €	9 465.31€
Septembre	1419.6	1369.54	1768.03	3047.33	3078.91	2412.68	4552.04	4757.4	4757.4	9 018.97 €	6 346.87 €	8 936.11 €	9 831.92€
Octobre	966	1333.17	963.34	1644.68	2534.48	2534.92	2996.44	3365.51	3365.51	5 695.12 €	6 999.86 €	6 863.77 €	7 580.15€
Novembre	902.22	1122.25	1067.65	2095.27	2441.25	3043.01	3769.17	3603.53	3603.53	6 766.66 €	6 750.98 €	7 714.19 €	8 485.61€

Décembre	1022.7	1122.25	1112.36	2771.16	3082.64	2401.22	2913.18	3681.39	3362.3	6 707.04 €	7 886.28 €	6 875.88 €	7563.47€
Total	14 462.12 €	14 626.77 €	14 071.69 €	29 097.38 €	31 611.70 €	33 968.20 €	28 048.81 €	44 612.99 €	46 160.04 €	71 696.31 €	90 851.46 €	94 199.93 €	103 619.92€

\* En juillet 2018, il n'y a eu qu'une seule collecte dans le mois.

La facturation 2018 a augmenté de 3.7% en un an. Cela se justifie par l'augmentation des tonnages.

## 2. Chiffres clés PAP

### A) Tonnage des OM

Tonnage OMR (en t)

	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	699.32	678.50	652.34	655.08	724.58
Février	589.34	615.32	624.54	589.36	581.66
Mars	663.60	658.82	695.50	688.12	664.94
Avril	666.66	700.26	659.66	602.86	642.60
Mai	696.26	638.75	708.24	702.50	708.54
Juin	691.64	689.91	699.94	652.72	664.47
Juillet	738.68	680.56	542.44	630.48	678.24
Août	660.66	601.59	643.55	675.94	653.78
Septembre	706.52	682.60	619.18	648.70	594.46
Octobre	727.72	698.24	640.74	702.04	682.60
Novembre	631.22	645.54	700.06	650.06	630.72
Décembre	696.70	713.72	641.36	647.90	633.98
Total	8 168.32	8 063.81	7 827.56	7 845.76	7 950.87

Les tonnages d'OM sont restés stables en un an (+0.18%).

### B) Tonnage du tri sélectif

Tonnage Tri Sélectif collecté  
(en t)

	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	137.54	138.26	116.78	114.68	131.80
Février	112.14	114.80	140.40	102.08	100.74
Mars	132.32	144.14	151.10	129.24	118.76
Avril	125.36	124.54	140.20	109.26	114.46
Mai	123.96	152.68	117.02	120.06	119.42
Juin	129.54	134.60	148.56	116.56	104.56
Juillet	142.62	128.74	105.94	109.32	112.84
Août	124.12	122.38	119.51	111.68	106.56
Septembre	131.58	145.32	123.54	104.26	101.20
Octobre	164.54	141.20	122.24	118.92	124.42
Novembre	117.26	137.74	124.17	115.30	112.04
Décembre	150.46	165.68	144.02	116.02	119.21
Total	1 581.44	1 650.08	1 553.48	1 267.38	1 368.01

Les tonnages du tri collectés en porte à porte sont stables en an (-0.1%).



### C) Tonnage du bio-déchet

Tonnage bio-déchet collecté  
(en t)

	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	89.96	45.38	59.74	39.36	56.58
Février	70.96	68.86	58.08	60.84	38.76
Mars	139.84	107.40	134.14	139.48	84.58
Avril	186.94	219.70	228.30	145.42	157.44
Mai	190.52	189.98	238.36	149.18	170.96
Juin	202.96	221.38	107.20	140.64	172.60
Juillet	205.44	128.72	106.14	116.60	127.76
Août	245.30	141.14	78.54	128.12	108.82
Septembre	215.54	169.88	77.98	123.86	85.20
Octobre	208.82	203.74	79.14	146.84	91.28
Novembre	176.08	173.12	129.60	110.34	99.04
Décembre	108.58	124.24	70.20	66.02	71.14
<b>Total</b>	<b>2 040.94</b>	<b>1 793.54</b>	<b>1 367.42</b>	<b>1 366.70</b>	<b>2 641.6</b>

Nous pouvons constater une baisse des tonnages de bio-déchets (-7.5%).

### D) Tonnage des encombrants

Tonnage ENC collecté  
(en t)

	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2018	2018
	Total	Total	Total	OE	OE Triés	Total	OE	OE Triés
Janvier	0	0	2.04	1.9	0.14	1.82	1.6	0.22
Février	15.35	20.48	1.24	1.12	0.12	1.74	1.44	0.3
Mars	18.96	13.68	0.74	0.74	0	3.82	3.56	0.26
Avril	0	0	1.74	1.74	0	9.18	7.96	1.22
Mai	0	0	4.66	4.66	0	2.94	2.8	0.14
Juin	0	0	2.22	1.98	0.24	5.76	5.58	0.18
Juillet	0	0	6.54	6.36	0.18	4.06	3.66	0.4
Août	0	0	2.7	2.7	0	0	0	0
Septembre	30.92	4.9	5.28	3.5	1.78	6.06	5.34	0.72
Octobre	31.98	1.52	5.16	4.84	0.32	8.71	7.56	1.15
Novembre	0	2.28	3.18	2.58	0.6	4.42	3.82	0.6
Décembre	0	3.12	0	0	0	1.44	1.3	0.14
<b>Total</b>	<b>97.21</b>	<b>45.98</b>	<b>35.5</b>	<b>32.12</b>	<b>3.38</b>	<b>49.95</b>	<b>44.62</b>	<b>5.33</b>

Les tonnages des encombrants sont en forte hausse (+40.7%).

### E) Moyens matériels

Catégorie	EMISSION	Parc	Libellé	AGE	Km	KM 2018	Maintenance € 2018	Consommation moyenne (en litre aux 100KM)	Immatri-culation	PTC
BOM CLASSIQUES	EURO5	0057	RENAULT MIDLUM 220.10 EXTRA LIGHT	5.1	165 783	29 767	14 830	32	DD-100-PV	10
BOM BI-COMPARTIMENTEES	EURO6	0074	RENAULT D26 WIDE	0.5	14 999	7776	2 179	67	FA-318-KQ	26
BOM BI-COMPARTIMENTEES	EURO6	0075	RENAULT D26 WIDE	0.5	14 964	7771	1 915	63	FA-539-NR	26
BOM BI-COMPARTIMENTEES	EURO4	0095	SCANIA P310 DB	10.1	177 588	11 974	26 584	79	4473VA18	26
BOM CLASSIQUES	EURO5	0096	RENAULT PREMIUM 340.26	5.7	119 386	21 733	9 364	78	CW-020-WN	26
BOM BI-COMPARTIMENTEES	EURO5	0099	SCANIA P280 DB	9.1	226 474	22 162	19 864	60	AL-279-XX	26
BOM BI-COMPARTIMENTEES	EURO3	0752	SCANIA P310 DB	11.9	363 375	27 854	43 992	73	670TS18	26
FOURGONS	EURO3	1551	NISSAN ATLEON 56.13 HD	13.3	377 640	14 398	5 470	17	4137TM18	5.6
UTILITAIRE		9631	CITROEN NEMO	2.1	24 599	14 406	/	6	BC-761-GY	1.7

En 2018, l'agence de Vierzon a reçu deux véhicules neufs EURO 6.



**F) Eléments de facturation**

	Collecte PAP, transport PAP et tri des emballages PAP/PAV, élimination des refus	Collecte et transport biodéchet et compostage	Collecte, transport, déchargement et traitement des encombrants pap	Collecte PAP, transport et déchargement des om pap et traitement PAP/PAV	Collecte, transport et déchargement des om pap marche sellier	TOTAL HT	TOTAL TTC TVA 10%
Janvier	48572.81	23439.08	1790.95	121027.89	1788.43	196 619.16	216281.076
Février	45922.35	22755.37	1778.65	108707.25	1788.43	180 952.05	199047.255
Mars	47464.96	24768.71	1959.33	116149.26	1788.43	192 130.69	211343.759
Avril	45565.14	27970.17	2352.5	114047.9	1788.43	191724.14	210896.554
Mai	49944.81	28564.24	1892.22	119619.57	1788.43	201809.27	221990.197
Juin	43211.03	28636.3	2130.77	116098.78	1788.43	191865.31	211051.841
Juillet	45676.15	26987.21	1993.05	118538.64	1808.81	195003.86	214504.246
Août	49746.22	26144.95	2040.89	116397.66	1808.81	196138.53	215752.383
Septembre	40840.69	25094.56	2143.84	110928.53	1808.81	180816.43	198898.073
Octobre	43856.45	25364.94	2343.21	118599.13	1808.81	191972.54	211169.794
Novembre	52804.06	25710.03	2010.4	114346.52	1808.81	196679.82	216347.802
Décembre	51172.03	24469.32	1784.57	114337.88	1808.81	193572.61	212929.871
<b>TOTAL 2018</b>	<b>564776.7</b>	<b>309904.88</b>	<b>24220.38</b>	<b>1388799.01</b>	<b>21583.44</b>	<b>2309284.41</b>	<b>2540212.85</b>
<b>TOTAL 2017</b>						<b>2 256 476.62</b>	<b>248212.28</b>
<b>TOTAL 2016</b>						<b>2 215 506.01</b>	<b>2437056.61</b>

La facturation 2018 est en hausse de 2.3% par rapport à 2017. Cette hausse s'explique par les variations de tonnages collectés.

### 3. Chiffres clés déchèteries

#### A) Déchèterie Petit râteau

##### a) Gravats

	Tonnage de gravats collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	104.08	89.46	107.78	33.68	69.88
Février	94.22	119.72	169.20	84.16	72.14
Mars	133.28	248.98	187.20	111.70	101.06
Avril	178.60	179.36	164.40	112.12	132.64
Mai	164.24	182.58	157.06	102.66	172.98
Juin	223.62	162.00	297.82	156.34	98.88
Juillet	176.94	182.04	149.30	116.32	100.00
Août	177.80	246.54	139.68	145.62	153.26
Septembre	155.14	175.12	160.16	98.16	104.38
Octobre	209.54	249.50	164.80	108.80	112.98
Novembre	158.80	179.98	68.98	96.96	94.12
Decembre	106.32	167.34	84.28	35.74	100.16
<b>Total</b>	<b>1 836.91</b>	<b>2 169.62</b>	<b>1 870.66</b>	<b>1 201.36</b>	<b>1 311.48</b>

Les tonnages de gravats pour la déchèterie du Petit Râteau sont en augmentation (+9.17%) en un an.

##### b) Bois

	Tonnage de bois collecté (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	41.22	35.18	34.22	22.76	41.24
Février	34.94	27.22	65.16	39.94	29.24
Mars	44.80	43.98	50.12	43.84	45.16
Avril	43.94	51.40	40.10	45.32	60.34
Mai	29.30	40.22	53.52	51.34	68.26
Juin	50.10	49.08	52.46	39.88	58.46
Juillet	47.70	54.52	44.76	42.24	54.38
Août	40.22	50.78	60.46	55.04	62.46
Septembre	39.26	46.00	50.60	47.46	50.34
Octobre	61.70	54.28	39.18	46.74	54.8

Novembre	45.12	37.70	41.52	45.2	43.16
Décembre	36.54	53.22	35.78	26.46	30.38
<b>Total</b>	<b>514.84</b>	<b>545.58</b>	<b>567.88</b>	<b>506.22</b>	<b>598.22</b>

Les tonnages de bois pour la déchèterie du Petit Râteau sont en baisse de 18.17% en un an.

**c) Carton**

	Tonnage de carton collecté (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	13.42	12.56	7.34	8.72	7.78
Février	6.62	11.78	8.16	8.92	8.32
Mars	11.66	4.52	10.90	7.06	9.64
Avril	10.90	6.94	10.48	9.14	7.5
Mai	8.34	11.08	3.58	15.06	10.72
Juin	6.78	12.10	11.54	8.98	7.62
Juillet	12.52	7.00	11.82	9.08	7.6
Août	11.38	8.58	14.74	8.82	13.36
Septembre	8.86	10.44	7.84	7.54	8.34
Octobre	11.08	7.76	12.94	7.32	9.56
Novembre	3.62	9.38	11.16	8.18	4.08
Décembre	12.72	9.98	10.42	9.72	9.66
<b>Total</b>	<b>107.90</b>	<b>102.12</b>	<b>120.92</b>	<b>108.54</b>	<b>104.18</b>

Les tonnages de carton pour la déchèterie du Petit Râteau ont baissé de 4% en un an.

**d) Déchet vert**

	Tonnage de déchets verts collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	128.82	110.12	123.80	37.92	42.2
Février	102.34	97.06	157.22	61.9	33.54
Mars	156.00	241.60	130.60	125.34	71.32
Avril	168.46	192.78	219.80	123.74	127.5
Mai	168.78	227.84	244.46	137.8	158.94

Juin	197.60	184.18	268.16	112.96	142.1
Juillet	164.94	140.28	246.20	91.2	113.06
Août	282.58	145.50	191.12	128.64	105.32
Septembre	274.28	209.18	216.84	110.86	103.7
Octobre	336.24	257.96	250.96	156.96	127.56
Novembre	227.40	233.06	220.12	94.83	120.32
Décembre	210.42	168.94	77.24	49.74	60.96
Total	2 417.86	1 708.88	2 146.88	1 091.89	1 096.81

Les tonnages de déchet vert à la déchèterie du Petit Râteau ont baissé de 2% en un an.

**e) Tout venant**

	Tonnage Tout Venant collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	177.92	138.66	155.26	115.72	94.64
Février	175.96	190.64	184.36	117.48	109.7
Mars	207.16	199.28	198.36	141	137.18
Avril	211.30	192.60	209.90	133.56	171.94
Mai	165.64	183.80	235.96	151.18	168.6
Juin	211.78	166.81	234.18	123.36	126.94
Juillet	221.06	208.04	234.18	124.82	158.6
Août	198.12	203.98	212.98	186	150.8
Septembre	189.32	183.08	215.82	131.1	134.14
Octobre	217.46	245.46	214.34	142.24	160.64
Novembre	144.48	203.68	160.32	115.06	113.56
Décembre	165.80	198.88	94.22	91.96	108.24
<b>Total</b>	<b>2 436.01</b>	<b>2 316.01</b>	<b>2 349.58</b>	<b>1 573.5</b>	<b>1 634.08</b>

Les tonnages du tout-venant à la déchèterie du Petit Râteau ont augmenté de 4% en un an.

**f) Ferraille**

	Tonnage Ferraille collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	12.68	6.30	13.28	9.76	13.22
Février	13.84	14.74	13.22	13.78	8.08
Mars	14.70	20.40	18.94	20.22	21.46
Avril	20.44	20.92	18.72	16.9	21.36
Mai	19.34	19.88	20.18	13.14	23.92
Juin	18.44	18.14	17.36	19.46	16
Juillet	17.94	19.54	18.08	21.66	19.82
Août	17.88	14.68	20.16	24.24	21.66
Septembre	19.02	18.36	17.10	15.34	20.24
Octobre	19.22	20.06	20.24	18.72	20.26

Novembre	8.94	12.02	13.34	11.62	14.14
Décembre	7.92	19.40	7.96	12.38	6.8
Total	198.36	204.41	191.58	192.22	208.94

Les tonnages de la ferraille à la déchèterie du Petit Râteau ont augmenté de 5% en un an.

**g) Papier**

Tonnage Papiers collectés (en t)						
	2014	2015	2016	2017	2018	
Janvier	9.22	11.16	10.12	9.7	9.44	
Février	10.80	10	0	0	0	
Mars	8.84	0	11.62	0	0	
Avril	9.64	11.62	10.10	8.72	8.18	
Mai	9.52	10.56	11.20	10.96	0	
Juin	10.92	9.36	11.36	7.4	8.38	
Juillet	0	0	0	0	0	
Août	10.44	10.96	11.02	0	8.4	
Septembre	8.56	10.22	11.14	0	0	
Octobre	11.02	0	9.44	0	0	
Novembre	0	10.02	9.20	8.84	9.06	
Décembre	9.72	8.10	7.06	0	0	
<b>Total</b>	<b>98.68</b>	<b>92.00</b>	<b>105.26</b>	<b>58.62</b>	<b>15.26</b>	

Les tonnages en papier de la déchèterie du Petit Râteau sont stables.

**h) Fréquentation de la déchèterie**

Fréquentation (nbre de visites)	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total Visiteurs
Total Visiteurs 2018	4604	4265	6620	9691	11956	10625	8532	Panne	Panne	10058	7390	5083	78 824
Total Visiteurs 2017	5070	4641	6341	7563	8990	9135	8420	10720	8750	9871	6792	4066	90359
Total Visiteurs 2016	5080	5 523	7 123	9 487	9 236	10 738	12 164	8 925	11 515	11 098	8 154	6 070	105 113
Total Visiteurs 2015	4403	4583	8427	8341	9965	8378	8 731	10672	8114	9135	7682	5574	94005

Aucune analyse pourra être effectuée pour 2018 étant donnée qu'en juillet/août 2018, la panne électrique a stoppé le fonctionnement du compteur.



## B) Déchèterie Vieux domaine

### a) Gravats

Tonnage de gravats collectés (en t)					
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	17.94	20.42	10.08	11.96	15.34
Février	18.36	12.72	16.22	45.8	28.68
Mars	25.16	53.38	34.28	59.2	24.64
Avril	40.68	35.52	49.60	44.08	32.3
Mai	38.16	55.28	69.60	67.92	76.96
Juin	35.96	40.16	40.78	70.28	31.26
Juillet	34.90	42.10	41.74	39.68	35.18
Août	22.08	31.00	53.30	61.42	55.88
Septembre	33.26	18.24	29.86	41.56	45.5
Octobre	50.28	38.04	34.06	44.2	54.9
Novembre	14.26	27.76	28.98	25.2	52.36
Décembre	21.74	38.18	20.34	22.14	19.44
<b>Total</b>	<b>362.78</b>	<b>402.80</b>	<b>428.82</b>	<b>526.44</b>	<b>472.44</b>

Les tonnages de gravats pour la déchèterie du Vieux Domaine ont baissé de 11% en un an.

**b) Bois**

	Tonnage de bois collecté (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	24.66	10.22	4.36	0	5.74
Février	4.02	5.30	4.76	10.6	8.1
Mars	10.14	10.90	9.58	12.22	12.04
Avril	9.68	8.92	21.81	10.5	12.78
Mai	8.64	7.36	5.88	15.14	15.46
Juin	9.06	14.10	10.88	8.32	11.08
Juillet	7.32	14.38	12.26	12.9	17.46
Août	12.40	7.52	13.70	18.88	21.02
Septembre	10.64	8.60	5.62	5.42	18.86
Octobre	10.14	4.70	8.22	13.76	10.86
Novembre	7.56	10.10	8.80	8.84	10.26
Décembre	3.36	4.70	11.28	5.82	6.56
<b>Total</b>	<b>111.62</b>	<b>106.29</b>	<b>135.15</b>	<b>122.48</b>	<b>150.92</b>

Les tonnages de bois pour la déchèterie du Vieux Domaine ont augmenté de 22.7% en un an.

**c) Carton**

	Tonnage de carton collecté (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	1.80	1.42	0.98	0.52	0
Février	1.00	0.80	2.60	2.92	7.44
Mars	1.30	2.14	1.68	3.52	0
Avril	3.88	1.64	2.58	2.3	5.82
Mai	1.38	1.30	2.60	2.58	5.06
Juin	1.46	2.34	3.68	2.48	4.96
Juillet	1.28	2.04	3.00	2.32	0
Août	2.62	2.16	2.74	5.3	7.36
Septembre	1.36	2.24	2.44	1.68	3.44
Octobre	1.54	1.40	3.10	3.72	3.16
Novembre	1.02	1.34	2.54	0	3.84
Décembre	1.74	2.78	3.00	5.9	2.54
<b>Total</b>	<b>26.19</b>	<b>31.60</b>	<b>32.94</b>	<b>38.24</b>	<b>41.61</b>

Les tonnages de carton pour la déchèterie du Vieux Domaine ont augmenté de 31.2% en un an.

**d) Déchet vert**

	Tonnage de déchets verts collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	22.14	12.60	7.50	18.34	30.52
Février	14.98	4.62	29.18	43.22	11.12
Mars	26.64	36.56	20.00	61.16	45.94
Avril	24.02	38.34	34.22	68.42	97.9
Mai	30.94	40.26	32.68	59.58	79.86
Juin	36.00	32.20	64.48	47.06	87.22
Juillet	24.68	16.26	57.08	36.9	55.6
Août	43.14	28.16	48.30	63.28	74.7
Septembre	47.92	31.38	42.74	46.8	76.24
Octobre	58.92	50.14	56.46	84.84	72.94
Novembre	40.94	47.90	60.76	55.26	87.82
Décembre	19.92	23.56	39.38	39.34	40.54
<b>Total</b>	<b>490.24</b>	<b>451.98</b>	<b>492.58</b>	<b>624.20</b>	<b>730.40</b>

Les tonnages de déchet vert à la déchèterie du Vieux Domaine ont augmenté de 21.8% en un an.

**e) Tout venant**

	Tonnage Tout venant collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	55.62	13.22	16.54	26.08	30.48
Février	17.10	21.64	24.76	21.38	28.58
Mars	19.74	31.82	29.60	40.28	44.1
Avril	23.20	26.88	31.76	28.76	37.36
Mai	32.40	24.30	32.16	45.58	51.3
Juin	25.72	36.56	33.08	31.28	41
Juillet	22.88	36.88	26.18	32.12	40.68
Août	39.08	30.40	32.42	30.52	45.84
Septembre	25.84	23.04	26.52	29	32.8
Octobre	33.92	30.64	28.08	31.7	44.86

Novembre	20.68	17.56	34.76	28.8	38.84
Décembre	19.08	23.86	31.56	23.72	33
Total	395.26	346.89	347.42	349.33	468.34

Les tonnages de tout venant à la déchèterie du Vieux Domaine ont augmenté de 27% en un an.

**f) Ferraille**

	Tonnage Ferraille collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	7.38	0	0	0	6.02
Février	0	0	6.42	7.14	0
Mars	6.84	8.48	0.00	6.74	5.86
Avril	6.64	0	12.08	4.84	6.6
Mai	0.00	3.52	7.98	9.32	12.32
Juin	5.98	6.30	2.64	0	5.88
Juillet	0	6.06	9.62	7.88	6.22
Août	6.12	5.42	6.14	14.04	4.74
Septembre	7.02	5.36	5.20	0	5.94
Octobre	5.62	7.14	7.50	8.02	6.1
Novembre	0	0	0	0	6.1
Décembre	4.76	6.04	8.80	0	0
<b>Total</b>	<b>50.58</b>	<b>48.32</b>	<b>60.38</b>	<b>57.98</b>	<b>65.76</b>

Les tonnages de ferraille à la déchèterie du Vieux Domaine ont augmenté de 13.45% en un an.

**g) Eco-mobilier**

**Tonnages ECO-MOBILIER collectés (en t)**

	2015	2016	2017	2018
Janvier		7.16	4.48	8.18
Février		6.14	7.14	5.46
Mars		5.22	10.3	10.16
Avril	5.66	7.54	10.08	8.14
Mai	5.90	9.84	12.34	13.64
Juin	7.46	9.54	8.8	11.28
Juillet	8.08	5.34	9.02	11.16
Août	8.04	8.58	12.72	10.46
Septembre	7.52	11.18	9.1	9.86

Octobre	6.42	10.00	10.18	10.56
Novembre	4.06	9.10	7.14	11.2
Décembre	3.98	6.02	8.14	6.88
Total	67.12	95.66	109.44	116.33

L'évolution des tonnages Eco-Mobilier est très intéressante. En un an, nous pouvons constater une hausse des tonnages de 6.9%.

## C) Déchèterie Nohant en Graçay

### a) Gravats

	Tonnage de gravats collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	17.32	7.86	11.28	5.42	6.28
Février	5.20	5.86	7.24	11.56	11.14
Mars	20.42	10.28	15.68	20.42	21
Avril	20.04	28.90	25.46	21.98	41.02
Mai	18.64	18.54	21.14	30.72	37.34
Juin	15.56	18.70	17.40	13.44	24.06
Juillet	19.64	21.88	23.76	25.24	18.88
Août	27.86	22.00	44.00	21.5	24.6
Septembre	27.04	27.00	25.02	21.22	22.42
Octobre	19.32	13.76	30.42	22.68	21.46
Novembre	10.72	18.14	24.04	16.78	19.68
Décembre	4.52	6.22	11.96	4.9	7.98
<b>Total</b>	<b>206.28</b>	<b>199.14</b>	<b>257.30</b>	<b>215.86</b>	<b>255.86</b>

Les tonnages de gravats à la déchèterie de Nohant en Graçay ont augmenté de 18.5% en un an.

### b) Carton

	Tonnage de cartons collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	2.16	1.90	1.76	1.84	2.48
Février	1.34	0.00	1.84	1.62	3.94
Mars	1.58	0.00	1.24	1.90	2.20
Avril	3.04	1.72	2.98	4.42	2.40
Mai	0.90	1.68	2.54	2.50	2.88
Juin	2.84	2.96	2.82	1.82	2.96
Juillet	2.78	2.90	2.32	4.20	2.36
Août	2.16	2.14	3.04	3.02	4.24
Septembre	1.82	2.82	1.26	1.90	3.38
Octobre	2.42	2.68	2.74	2.40	0.00

Novembre	3.24	1.48	3.62	2.50	5.44
Décembre	1.12	3.10	1.92	0	0.00
Total	25.40	23.38	24.08	28.12	31.76

Les tonnages de carton à la déchèterie de Nohant en Graçay sont globalement stables.



**c) Déchet vert**

	Tonnages de DV collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	8.68	6.74	5.24	3.42	19.68
Février	7.34	6.78	8.10	13.92	17.88
Mars	21.62	19.70	20.18	30.32	14.56
Avril	23.44	20.10	25.40	30.54	27.84
Mai	26.92	30.46	27.10	21.48	35.88
Juin	23.68	29.16	28.68	25.22	28.26
Juillet	23.66	12.28	25.06	16.60	27.18
Août	33.30	28.52	30.56	31.24	29.62
Septembre	37.08	23.14	22.18	22.56	29.74
Octobre	33.58	22.70	29.84	24.20	29.52
Novembre	22.36	23.26	31.36	32.00	34.22
Décembre	13.94	16.04	18.60	9.96	11.86
<b>Total</b>	<b>275.60</b>	<b>233.88</b>	<b>272.30</b>	<b>301.20</b>	<b>316.24</b>

Les tonnages de déchet vert à la déchèterie de Nohant en Graçay ont augmenté de 17.1% en un an.

**d) Tout venant**

	Tonnages de tout venant collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	16.40	14.08	16.26	11.94	17.58
Février	13.60	15.82	16.90	15.68	20.66
Mars	22.12	22.20	15.42	22.40	22.30
Avril	24.08	20.20	20.06	23.60	29.62
Mai	22.38	26.46	18.60	24.60	26.96
Juin	28.58	24.88	24.46	19.90	26.04
Juillet	24.88	23.40	23.90	22.24	22.88
Août	25.80	26.74	28.28	33.78	37.12
Septembre	19.40	24.78	18.18	19.46	25.50
Octobre	20.40	21.96	24.16	20.22	30.02
Novembre	14.82	12.46	18.34	15.06	21.64

Décembre	13.22	23.80	14.36	13.46	13.34
Total	245.48	256.98	234.92	242.34	247.66

Les tonnages de tout venant à la déchèterie de Nohant en Graçay ont augmenté de 21% en un an.

**e) Ferraille**

	Tonnages de ferraille collectés (en t)				
	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	0	0	4.56	0	8.7
Février	2.66	4.60	0	0	0
Mars	4.16	3.08	0	7.78	9.44
Avril	3.24	3.02	6.04	7.18	5.86
Mai	2.12	3.06	5.52	6.08	0
Juin	5.02	3.26	3.72	6.68	7.14
Juillet	4.22	5.60	6.72	12.56	6.54
Août	4.92	5.54	5.88	0	4.88
Septembre	1.38	7.06	0	0	0
Octobre	3.44	0	5.60	7.4	4.56
Novembre	2.02	4.54	5.94	0	6.82
Décembre	1.78	0.00	0	0	0
<b>Total</b>	<b>51.96</b>	<b>59.76</b>	<b>43.98</b>	<b>47.68</b>	<b>53.94</b>

Les tonnages de ferraille pour la déchèterie de Nohant en Graçay ont augmenté de 13% en un an.

## D) Synthèse déchèteries

		Tonnages (en t)				
		2014	2015	2016	2017	2018
Petit Râteau	Gravats	1 882.58	2 182.62	1 850.66	1 202.26	1 312.48
	Bois	514.84	543.58	567.88	506.22	598.22
	Cartons	117.90	112.12	120.92	108.54	104.18
	Déchets verts	2 417.86	2 208.50	2 346.52	1 231.89	1 206.52
	Tout venant	2 286.00	2 314.91	2 349.88	1 573.48	1 634.98
	Papiers	98.68	92.00	102.26	45.62	43.46
	Ferraille	190.36	204.44	198.58	197.22	206.96
		7 508.22	7 658.17	7 536.70	4 865.23	5 106.80
		Tonnages (en t)				
		2014	2015	2016	2017	2018
Vieux Domaine	Gravats	352.78	412.80	428.84	533.44	472.44
	Bois	117.62	106.80	117.15	122.40	150.22
	Cartons	20.38	21.60	30.94	33.24	43.62
	Déchets verts	390.24	361.98	492.78	624.20	760.40
	Tout venant	335.26	316.80	347.42	369.22	468.84
	Papiers	9.80	13.62	0.00	0.00	0.00
	Ferraille	50.36	48.32	66.38	57.98	65.78
	Amiante	/	/	/	/	22.16
	Eco mobilier	/	57.12	95.66	109.44	116.98
		1 276.44	1 339.04	1 483.51	1 740.48	2 100.44
		Tonnages (en t)				
		2014	2015	2016	2017	2018
Nohant en Graçay	Gravats	206.28	199.14	257.40	215.86	255.86
	Cartons	25.40	23.38	28.08	28.12	32.28
	Déchets verts	275.60	238.88	272.30	261.46	306.24
	Tout venant	245.68	256.78	238.92	242.34	293.66
	Ferraille	34.96	39.76	43.98	47.68	53.94
	787.92	757.94	840.68	795.46	941.98	

Tonnages des 3 déchèteries				
Tonnages en tonnes				
2014	2015	2016	2017	2018

Gravats	2 441.64	2 794.56	2 536.90	1 951.56	2 040.78
Bûls	632.46	650.38	685.03	628.62	748.44
Cartons	163.68	157.10	179.94	169.90	180.08
Déchets verts	3 083.70	2 809.36	3 111.60	2 117.55	2 273.16
Tout venant	2 866.94	2 888.49	2 936.22	2 185.04	2 397.48
Papiers	108.48	105.62	102.26	45.62	43.46
Ferraille	275.68	292.52	308.94	302.88	326.68
Amiante	/	/	/	22.16	22.16
Eco-mobilier	0.00	57.12	95.66	109.44	116.98
	9 572.58	9 755.15	9 956.55	7 532.77	8 149.22

La tendance des tonnages est à la hausse. Entre 2017 et 2018, on peut constater une hausse de 8.2%.

## E) Eléments de facturation

		Déchetterie Petit Réseau	Déchetterie Vieux Domaine	Déchetterie Nohant en Graçay
Gravats	<b>Transport et évacuation</b>	27 783.47 €	10 020.74 €	5 417.02 €
Tout Venant		40 839.60 €	13 341.62 €	8 357.89 €
Feraille		5 435.55 €	1 726.00 €	1 414.85 €
Papiers		2 276.77 €		
Déchets verts		38 402.02 €	23 172.15 €	9 849.06 €
Carton		3 268.52 €	1 634.16 €	1 209.55 €
Bois		23 133.31 €	5 827.56 €	
<b>TOTAL HT transport et évacuations</b>		<b>141 139.24 €</b>	<b>55 722.23 €</b>	<b>26 248.37 €</b>
<b>Total 2017</b>		<b>130 369.73 €</b>	<b>48 421.59 €</b>	<b>21 750.09 €</b>
<b>Total 2016</b>		<b>155 136.98 €</b>	<b>31 258.87 €</b>	<b>22 319.95 €</b>

		Déchetterie Petit Réseau	Déchetterie Vieux Domaine	Déchetterie Nohant en Graçay
Gravats	<b>Traitement</b>	11 432.91 €	4 118.74 €	2 226.74 €
Tout Venant		139 063.35 €	39 475.82 €	24 728.92 €
Déchets verts		20 847.87 €	12 452.75 €	5 292.90 €
Bois		21 309.40 €	5 357.64 €	
<b>TOTAL HT traitement</b>		<b>192 653.53 €</b>	<b>61 404.95 €</b>	<b>32 248.56 €</b>
<b>Total 2017</b>		<b>176 176.57 €</b>	<b>49 628.06 €</b>	<b>26 114.09 €</b>
<b>Total 2016</b>		<b>312 294.42 €</b>		<b>28 642.55 €</b>

		Déchetterie Petit Réseau	Déchetterie Vieux Domaine	Déchetterie Nohant en Graçay
Mise à disposition		5 061.48 €	5 824.80 €	3 534.84 €
<b>TOTAL HT location et divers</b>		<b>5 061.48 €</b>	<b>5 824.80 €</b>	<b>3 534.84 €</b>
<b>Total 2017</b>		<b>5 711.28 €</b>	<b>5 711.28 €</b>	<b>3 466.01 €</b>

<b>Total 2016</b>	<b>3 353.12 €</b>	<b>3 230.00 €</b>	<b>5 189.04 €</b>
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

		<b>EXPLOITATION DU HAUT DE QUAI SUR LA DECHETTERIE DU PETIT RATEAU</b>
<b>TOTAL HT exploitation du haut de quai sur la déchetterie du PR</b>		<b>88 820 €</b>
<b>Total 2017</b>		<b>87 088 €</b>
<b>Total 2016</b>		<b>94 222 €</b>

	<b>Déchetterie Petit Rateau</b>	<b>Déchetterie Vieux Domaine</b>	<b>Déchetterie Notant en Gracay</b>
<b>TOTAL HT transport et évacuations</b>	<b>141 139.24 €</b>	<b>55 722.23 €</b>	<b>26 248.37 €</b>
<b>TOTAL HT traitement</b>	<b>192 653.53 €</b>	<b>61 404.95 €</b>	<b>32 248.56 €</b>
<b>TOTAL HT mise à disposition</b>	<b>5 061.48 €</b>	<b>5 824.80 €</b>	<b>3 534.84 €</b>
<b>TOTAL HT exploitation du haut de quai sur la déchetterie du PR</b>	<b>88 820 €</b>		
<b>TOTAL HT 2018</b>	<b>612 658.00 €</b>		
<b>TOTAL TTC 2018</b>	<b>673 923.80€</b>		
<b>TOTAL HT 2017</b>	<b>554 436.90 €</b>		
<b>TOTAL TTC 2017</b>	<b>609 880.59 €</b>		
<b>TOTAL HT 2016</b>	<b>561 424.93 €</b>		
<b>TOTAL TTC 2016</b>	<b>617 567.42 €</b>		

La facturation globale des déchèteries augmente en 2018 de 10.5% par rapport à 2017.



#### 4. Chiffres clés du centre de tri

L'année 2018 a été marquée par l'incendie du centre de tri collecte sélective de Bourges, le 16 mai 2018.

Les déchets provenant de la collecte sélective ont été acheminés et triés au centre de tri des Quatre Vents à Bourges jusqu'au 28/02/2018, puis au centre de tri de Mur de Sologne du 01/03/2018 au 08/06/2019, puis au centre de tri de Fourchambault à compter du 19/06/2018. Il s'agit de trois centres de tri de petite taille.

Pour trier les déchets provenant de la collecte sélective de Vierzon, il faut 2h30 de travail employant 11 trieurs par convoi. En 2018, il y a eu 142 convois. Ce qui représente 355 heures de tri pour l'année 2018.

Le refus de tri produit pour l'année 2018 est de 241,844 tonnes.

Voici les tonnages reçus sur les différentes chaînes de tri : Multimatériaux.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Multimatériaux</b>	134.64	100.74	117.90	107.40	128.36	85.94	100.04	126.04	66.22	87.56	141.62	128.20



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON-SOLOGNE-BERRY



Rapport 2018 sur le prix et la  
qualité du service public  
d'élimination des déchets  
ménagers

Méry sur Cher - Thénieux - Vierzon - Dampierre en Graçay - Graçay - Genouilly - Saint  
Hilaire de Court - Saint Oustrille - Nohant en Graçay - Saint Georges sur la Prée

## Sommaire

### I. LES CHAMPS DE COMPETENCES

#### *A. La Communauté de Communes ..... 5*

1. Sa compétence
2. Son service environnement

#### *B. Les partenaires ..... 7*

### II. ANALYSE TECHNIQUE ET FINANCIERE PAR FILIERE

#### *A. Définition des différents flux collectés ..... 10*

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles
2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
3. La collecte sélective
4. Les encombrants
5. Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.)
6. Les déchets collectés en déchetterie

#### *B. Les moyens de précollecte ..... 14*

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles
2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
3. La collecte sélective
4. Les colonnes enterrées
5. Les déchetteries

#### *C. Les collectes ..... 19*

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles
  - a) La collecte en porte à porte et en apport volontaire
  - b) Organisation des jours fériés
2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
3. La collecte sélective
  - a) La collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire

- b) La collecte sélective du verre
- 4. Les encombrants
- 5. Les D.A.S.R.I.
- 6. Les déchets collectés en déchetterie

*D. Le traitement* ..... 25

- 1. Les Ordures Ménagères Résiduelles
- 2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
- 3. La collecte sélective
  - a) Tri et recyclage
  - b) Qualité de la collecte sélective
  - c) Résultat de la collecte sélective
- 4. Les déchets collectés en déchetterie

*E. Financement* ..... 28

- 1. Dépenses
  - a) Les Ordures Ménagères Résiduelles
  - b) Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
  - c) La collecte sélective
  - d) Les encombrants
  - e) Les D.A.S.R.I.
  - f) La déchetterie
  - g) La communication
  - h) Fournitures
- 2. Recettes

III. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN 2018 ..... 31

IV. PERSPECTIVES ..... 33

V. SYNTHESE..... 34

## INTRODUCTION

Le présent rapport est établi conformément au décret du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2018 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

## I. LES CHAMPS DE COMPETENCES

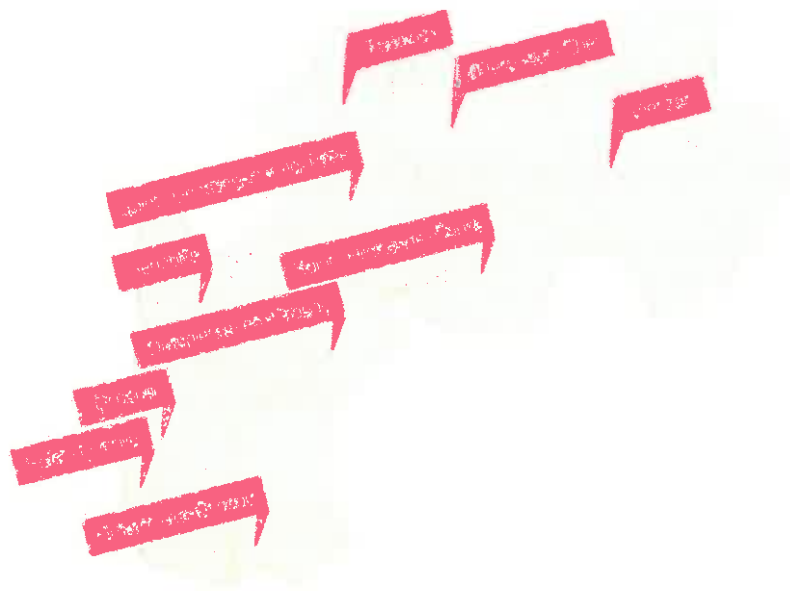
### A. La Communauté de Communes

La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est née le 1er janvier 2013 suite à la fusion de la Communauté de Communes Vierzon, Pays des Cinq Rivières et de la Communauté de Communes des Vallées Vertes du Cher Ouest.

Elle comprend les communes suivantes : *Dampierre-en-Graçay, Graçay, Genouilly, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Outrille, Thénioux et Vierzon.*

Population au dernier recensement de 2014	
<b>Vierzon</b>	27 724
<b>Thénioux</b>	684
<b>Méry-sur-Cher</b>	691
<b>Genouilly</b>	708
<b>Graçay</b>	1 469
<b>Nohant-en-Graçay</b>	305
<b>St-Outrille</b>	211
<b>St-Hilaire-de-Court</b>	640
<b>St-Georges-sur-la-Prée</b>	669
<b>Dampierre-en-Graçay</b>	268
<b>Total</b>	<b>33 369</b>

Sources : Insee, Recensement de la population 2014 en géographie au 01/01/2016



## 1. Sa compétence

La Communauté de Communes assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire constitué de 10 communes : *Dampierre-en-Graçay, Graçay, Genouilly, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Outrille, Thénioux et Vierzon.*

## 2. Son service environnement

Sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes et de son Directeur Général, le service est composé comme suit :

- une directrice du service qui veille au bon fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés et pilote l'ensemble des dossiers liés à l'environnement,
- un agent chargé de la gestion des prestations déchets et du SPANC,
- un ambassadeur du tri dont le rôle est de conseiller les habitants sur les gestes de tri, de réaliser des actions de sensibilisation sur le thème du tri et du recyclage des déchets,
- deux agents de déchetterie titulaires dont un participe aux actions d'ambassadeur du tri,
- deux agents qui occupent un poste d'agent de déchetterie, l'un sur le site du Vieux Domaine et l'autre sur le site de Nohant-en-Graçay et participent aux missions de dotations et réparation des bacs,
- un agent d'accueil,
- une secrétaire qui partage son temps de travail entre la direction de l'environnement et la direction bâtiments-infrastructures.

## B. Ses partenaires



L'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est un organisme public à caractère industriel et commercial.

Une de ses missions essentielles est de contribuer à la réduction des pollutions et des nuisances dues aux déchets et de favoriser les économies de matières premières et d'énergie.

Concrètement, cet organisme conseille et soutient financièrement les collectivités dans l'acquisition d'équipements et/ou la mise en place d'actions de communication destinées à promouvoir la réduction des déchets à la source.



Le **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER** a pour compétence la planification de la gestion des déchets sur le département. Dans ce cadre, le Conseil Départemental peut décider de soutenir financièrement ou techniquement certaines actions des collectivités ayant les compétences collecte et traitement.



Né du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio, **CITEO** a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Grâce aux contributions financières des entreprises dans le cadre du dispositif « Point Vert », cette société aide les collectivités locales à mettre en place des opérations de collecte sélective et de tri des emballages ménagers à travers un Contrat de Programme de Durée conclu avec la collectivité depuis 1999.

Les aides de CITEO concernent le soutien à la sensibilisation, le soutien à l'achat des colonnes à verre et le soutien à la valorisation matière.

La société Eco-Emballages ayant obtenu un nouvel agrément des Pouvoirs Publics, un nouveau contrat intitulé « Contrat pour l'Action et la Performance » (CAP) a été proposé aux collectivités. Ce nouveau contrat fixe un nouveau barème d'aides financières : le barème F en remplacement du barème E.

La collectivité a débuté ce nouveau contrat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.



L'**OCAD3E** (Organisme Coordonnateur Agréé relatif aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) est un éco-organisme agréé par l'État qui coordonne les 4 éco-organismes chargés de la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sur le territoire national.

Une convention lie la collectivité à cet organisme qui prévoit le versement de soutiens financiers liés aux tonnages de DEEE collectés et à la communication faite pour favoriser cette collecte.



Créé en juillet 2005 par 35 producteurs et distributeurs, **ECO-SYSTEMES** est un éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics, depuis le 9 août 2006, pour la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

**LE RELAIS** LE RELAIS est un réseau d'entreprises qui agit pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion. Pour créer des emplois, le Relais a professionnalisé les activités de collecte, de tri et de recyclage des textiles usagés. Il est ainsi devenu la première entreprise de valorisation textile en France.



Créée au 1er juillet 2003, **COREPILE** organise la collecte et le recyclage pour les piles et accumulateurs portables du marché français.

**COLLECTORS** propose ses services de collecte, de tri et valorisation pour les particuliers en déchetteries ou grandes distributions et pour les entreprises et industriels. Collectors est spécialisé sur deux types de déchets : les cartouches d'encre et les capsules de café Nespresso.



**RECYLUM** est un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées sur le territoire français.



**DASTRI** est un éco-organisme ayant pour objet d'orchestrer les collectes et de traiter les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) perforants produits par les patients en auto traitement.



ÉCO ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
POUR LE RECYCLAGE DES MEUBLES

**ECO-MOBILIER** est un éco-organisme dont la vocation est de collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une 2<sup>ème</sup> vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.



**LA PREFECTURE DE BOURGES** soutient les collectivités en leur allouant des subventions pour certain projet tel que la construction d'une déchetterie.



## **II. ANALYSE TECHNIQUE ET FINANCIERE PAR FILIERE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement) sur le territoire de la Communauté de Communes est financée par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec des taux différenciés selon les zones) sur le territoire de la communauté de communes.

Le taux appliqué sur la taxe foncière est de 11,30 %. Il existe un taux réduit à 8,45 % sur une zone appelée « les écarts » pour la commune de Vierzon.

En 2018, cette taxe a représenté la somme globale de **3 811 950 €**.

## ***A. Définition des différents flux collectés***

### **1. Les Ordures Ménagères Résiduelles**

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont constituées des déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'un recyclage, par exemple :

- Les déchets alimentaires type viande, poissons, os, noyaux...
- Les sacs et les films plastiques,
- Les pots de yaourts et de crème fraîche,
- Les déchets en polystyrène,
- Les barquettes en plastique,
- Les papiers souillés, etc.

### **2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)**

On entend par fermentescibles les déchets de cuisines (restes de repas, épluchures,...) mais aussi les petits déchets végétaux du jardin en moindre quantité (tontes, feuilles, ...). La fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles représente 50 % du poids humide de la poubelle des ménages.

Si elle est collectée avec le reste des déchets ménagers résiduels, cette fraction de déchets est enfouie en centre de stockage de déchets ultimes à Saint Hilaire de Court.

### **3. La collecte sélective**

Les emballages en verre, les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques, les briques alimentaires et les papiers-journaux-magazines appartiennent à la catégorie des déchets recyclables. Pour être recyclés, ces derniers doivent être triés par les usagers puis déposés dans des contenants spécifiques.



#### 4. Les encombrants

Les encombrants représentent la fraction non dangereuse des déchets ménagers, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte régulière des Ordures Ménagères Résiduelles : meubles, matelas, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), canapés, vélos ...

Certains déchets ne sont pas admis dans l'appellation « objets encombrants », ils sont traités par des filières différentes : pneumatiques, déchets toxiques, bouteilles de gaz, gravats, batteries...

#### 5. Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.)

Depuis juin 2007, la Communauté de Communes organise la collecte des déchets d'activité de soins des particuliers en auto-traitement. Cette collecte concerne uniquement les déchets coupants, piquants et tranchants (aiguille, lancette, cathéter...).

#### 6. Les déchets collectés en déchetterie

##### ❖ Qu'est-ce qu'une déchetterie ?

Une déchetterie est un espace aménagé, clôturé et gardienné pendant les heures d'ouverture, dans lequel les habitants de la Communauté de Communes peuvent déposer leurs déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte dans les circuits habituels de ramassage des déchets ménagers résiduelles. Les déchets sont triés et répartis par l'utilisateur dans des conteneurs spécifiques sur les conseils du gardien.

##### ❖ L'objectif d'une déchetterie

La création de cet espace a pour but de :

- permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets encombrants et dangereux dans de bonnes conditions,
- limiter les dépôts sauvages dans les espaces naturels, responsables de graves problèmes de pollution,
- favoriser la valorisation matière des déchets et réduire par conséquent la consommation de matières premières,
- traiter les produits ménagers spéciaux dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement.

❖ **Les déchets pouvant être déposés en déchetterie en 2018 sont les suivants :**

- Le tout-venant,
- Les matériaux métalliques (aluminium, ferrailles, acier, zinc,...),
- Les déchets dangereux des ménages (DDM) : peintures, huiles de vidange, solvants, pesticides, engrais...
- Les déchets verts,
- Le bois,
- Les gravats,
- Les papiers-cartons,
- Les emballages en verre,
- Les piles, cartouches d'encre et capsules Nespresso usagées,
- Les textiles,
- Les lampes et tubes fluorescents usagés,
- Les huiles alimentaires,
- Les batteries,
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE),
- Les Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA).



Les ordures ménagères résiduelles sont à déposer dans les bacs prévus à cet effet et non à la déchetterie.

## ***B. Les moyens de précollecte***

### **1. Les Ordures Ménagères Résiduelles**

Le territoire de la Communauté de Communes est entièrement équipé en conteneurs dont la capacité varie de 120 litres à 770 litres. Cette capacité est fonction de la composition des ménages ou de l'activité des professionnels équipés.

	Sur l'année 2018
Nombre total de bacs présents sur le territoire	20 769
Nombre de conteneurs mis en place / renouvelé	272
Maintenance	109



Bac 120 litres ordures ménagères

## 2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)

En 2018, la totalité des secteurs sur Vierzon, excepté le centre-ville, est collectée en bio-déchets grâce à des bacs de 140l.

	Sur l'année 2018
Nombre total de bacs présents sur le territoire	9 301
Nombre de bacs distribués	61
Nombre de bacs ayant subis une maintenance	19



Bac 140 litres bio-déchets

## 3. La collecte sélective

Pour la collecte sélective, les usagers disposent de :

- Sacs transparents jaunes d'une capacité de 100 L à retirer dans les locaux de la Communauté de Communes pour les vierzonnais, et dans leurs mairies respectives pour les habitants de Graçay, Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Saint-Outrille, Nohant-en-Graçay, Saint-Hilaire-de-Court et Saint-Georges-sur-la-Prée, à raison d'une moyenne de 52 sacs par ménage.

- Bacs de collecte normalisés à couvercle jaune sur les quartiers de Vierzon qui n'ont pas accès aux sacs jaunes et sur les communes de Méry-sur-Cher et Thénieux. Ces bacs ont une capacité de 120 L, 180L, 240 L, et 360 L.

- Les habitations collectives disposent de conteneurs à couvercles jaunes operculés (bac dont le couvercle est verrouillé et qui dispose d'une ouverture réduite sur le dessus) d'une capacité de 240 à 360 litres.

La collectivité assure en régie la gestion (renouvellement et maintenance) du parc de conteneurs d'ordures ménagères, tri-sélectif et bio-déchets.

	Au 31 décembre 2018
Nombre total de bacs présents sur le territoire	6 770
Nombre de conteneurs mis en place	52
Maintenance	121

Les emballages en verre sont déposés directement par l'utilisateur dans des colonnes aériennes qui sont réparties sur l'ensemble du territoire. Il en existe 115.



Bac 120 litres tri sélectif



Sacs jaunes de 100 litres pour le tri sélectif



Colonne d'apport volontaire pour le verre



#### 4. Les colonnes enterrées

Entre 2012 et 2018, la Communauté de Communes a mis en place des colonnes enterrées sur la commune de Vierzon :

- douze colonnes enterrées sur le quartier de Tunnel-Château,
- deux colonnes enterrées place Vaillant Couturier (une pour les ordures ménagères et une pour le tri sélectif),
- trois colonnes au Centre d'Innovation et de Développement Economique (une pour les ordures ménagères, une pour le tri sélectif et une pour le verre),
- trois colonnes Rue Stalingrad,
- deux colonnes rue Gagarine,
- quatre colonnes enterrées sur le Pôle d'Activités Tertiaires et Touristiques (PATT) pour le Restaurant Courtepaille et l'hôtel IBIS,
- Deux colonnes enterrées Rue Anne Franck.
- Trois colonnes rue Roland Champenier en juin 2017.



## 5. Les déchetteries



**Déchetterie du Vieux Domaine**



A ce jour, la Communauté de Communes « Vierzon-Sologne-Berry » dispose de 3 déchetteries sur son territoire : les déchetteries du Petit Râteau et du Vieux Domaine sur Vierzon et la déchetterie de Nohant-en-Graçay.



**Déchetterie de Nohant-en-Graçay**



**Déchetterie du Petit Râteau**



## C. Les collectes

### 1. Les ordures ménagères résiduelles

#### a) La collecte en porte à porte et en apport volontaire

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est assurée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes par la société VEOLIA PROPRETE.

En 2018, les habitants de la commune de Vierzon bénéficient d'un ramassage d'ordures ménagères résiduelles par semaine, excepté pour les usagers du centre-ville qui profitent de deux collectes hebdomadaires.

Sur les autres communes du territoire, le ramassage a lieu une fois par semaine.

La collectivité a aussi en charge la collecte et le traitement des déchets issus des différents marchés de Vierzon.

En 2018, **8 029** tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées soit 241 kg/hab./an.

2014	2015	2016	2017	2018
8 269 t	8 126 t	7 963 t	8 155 t	8 029 t
<b>Evolution N-1</b>	-1,7 %	-2 %	2,41 %	-1,55 %

#### b) Organisation des jours fériés

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.

Sur Vierzon, elles sont rattrapées :

- Quand un jour férié est un lundi ou un mardi, la collecte est effectuée le samedi précédent.
- Quand un jour férié est un mercredi, jeudi ou vendredi, la collecte est effectuée le samedi suivant.

Pour les autres communes, quel que soit le jour férié, la collecte est effectuée le jeudi.

### 2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)

La collecte des bio-déchets a été lancée sur les quartiers Bourgneuf, Bellon et Chaillot de la commune de Vierzon en 2005, pour 1200 foyers : il s'agissait d'un test.

Depuis 2009, la totalité de la commune de Vierzon, excepté le centre-ville et les grands collectifs est desservie par la collecte bio-déchets. Jusqu'en mai 2016, les biodéchets étaient collectés une fois par semaine. Depuis juin 2016, ils ne sont plus collectés que tous les quinze jours. Cette collecte est assurée par la société VEOLIA PROPRETE.

En 2018, 1 262 tonnes de bio-déchets ont été collectées soit 45,5 kg/hab./an.

2014	2015	2016	2017	2018
2 040,94 t	1 793,54 t	1 367 t	1 367 t	1 262 t
Evolution N-1	-12 %	-23,8 %	- %	-7,68 %

### 3. La collecte sélective

#### a) La collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire

La collecte sélective des emballages et des papiers-journaux-magazines est assurée par la société VEOLIA PROPLETE. Celle-ci a lieu une fois par semaine sur tout le territoire.

En 2018, 1 403 tonnes d'emballages, papiers-journaux-magazines ont été collectées soit 43 kg/hab./an.

2014	2015	2016	2017	2018
1 624,26 t	1 686,44 t	1 586 t	1 371 t	1 403 t
Evolution N-1	3,83 %	-6 %	-13,56 %	2,33 %

#### b) La collecte sélective des emballages en verre

La collecte sélective des emballages en verre est assurée par la société VEOLIA PROPLETE.

Cette collecte se fait tous les vendredis, suivant les taux de remplissage repérés pour chaque colonne sur tout le territoire.

En 2018, 870 tonnes de verre ont été collectées soit 26 kg/hab./an.

2014	2015	2016	2017	2018
872 t	852 t	846 t	865 t	870 t
Evolution N-1	-2,3 %	-0,7 %	2,25 %	0,58 %

### 4. Les encombrants

La collecte des encombrants est effectuée sur inscription auprès du Centre Service Client de Veolia. Une date de collecte est alors fournie à l'utilisateur qui dépose ses encombrants devant chez lui la veille du jour de ramassage. L'accès à ce service est limité à 2 inscriptions par foyer par année civile.

En 2018, 47 tonnes d'encombrants ont été collectées soit 1,7 kg/hab./an.

2014	2015	2016	2017	2018
126,5 t	97,21 t	50 t	36 t	47 t
<b>Evolution N-1</b>	- 23 %	- 48,5 %	-28 %	31,3 %

## 5. Les D.A.S.R.I.

La Communauté de Communes organise, depuis juin 2007, la collecte des déchets d'activité de soins des particuliers qui sont en auto-traitement. Il s'agit d'un service gratuit pour les usagers ainsi que pour la collectivité. Effet, c'est l'éco-organisme DASTRI qui fournit gratuitement aux pharmacies les contenants et c'est également celui-ci qui organise gracieusement la collecte de ces déchets.

## 6. Les déchets collectés en déchetterie

L'accès est gratuit uniquement pour les particuliers de la collectivité. Toutefois, pour des dépôts importants (au-delà de 1m<sup>3</sup> de déchets non dangereux ou 100 litres de déchets spéciaux déposés / jour), les particuliers de la Communauté de Communes sont facturés à hauteur de 6,50 € le m<sup>3</sup> supplémentaire pour le tout-venant (à partir du 2<sup>ème</sup> m<sup>2</sup> déposé) et les déchets verts (à partir du 3<sup>ème</sup> m<sup>2</sup> déposé) et 16 € les 100 litres supplémentaires pour les déchets ménagers spéciaux.

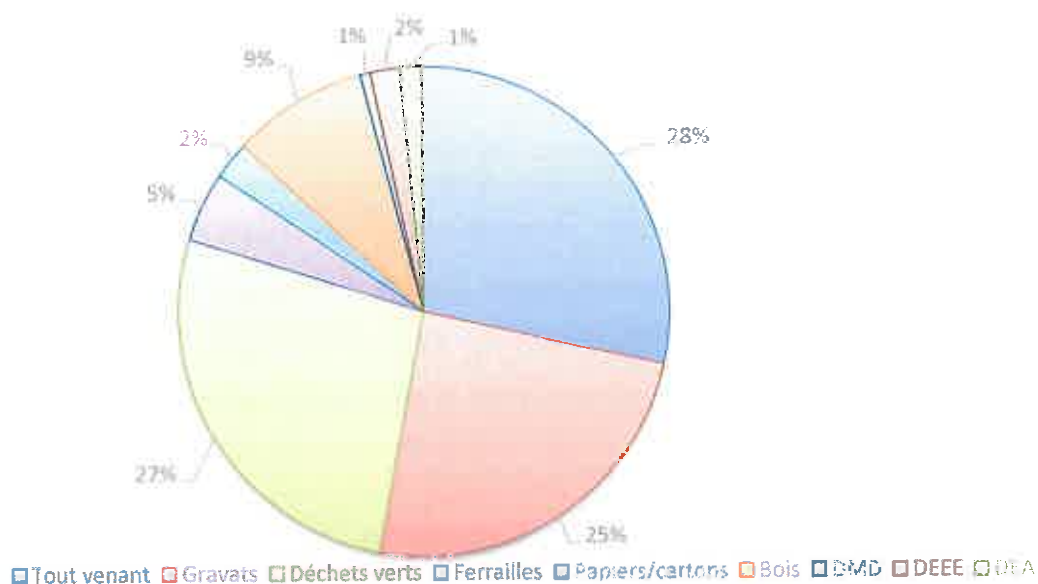
En 2018, 78 824 personnes sont venues déposer des déchets à la déchetterie du Petit Râteau, 19 341 à la déchetterie du Vieux Domaine et 8 789 à la déchetterie de Nohant-en-Graçay.

Les tonnages collectés (particuliers / professionnels) :

Nature des matériaux	Déchetterie du Petit Râteau	Déchetterie du Vieux Domaine	Déchetterie de Nohant
<b>Tout venant</b>	1 608 t	469 t	294 t
<b>Gravats</b>	1 311 t	472 t	256 t
<b>Déchets verts</b>	1 201 t	720 t	306 t
<b>Ferraille</b>	207 t	120 t	54 t
<b>Papier / Carton</b>	131 t	44 t	32 t
<b>Bois</b>	598 t	150 t	-
<b>Déchets Dangereux des Ménages (DDM)</b>	30,18 t	13,16 t	12 t
<b>Ampoules et néons</b>	0,798 t	0,420 t	0,134 t
<b>DEA</b>	-	117 t	-
<b>Textile</b>	11,538 t	3,999 t	3,308 t
<b>DEEE</b>	88 t	44,63 t	33,64 t
<b>Piles</b>	1,277 t	0,285 t	0,284 t
<b>Batteries</b>		-	

8 275 tonnes

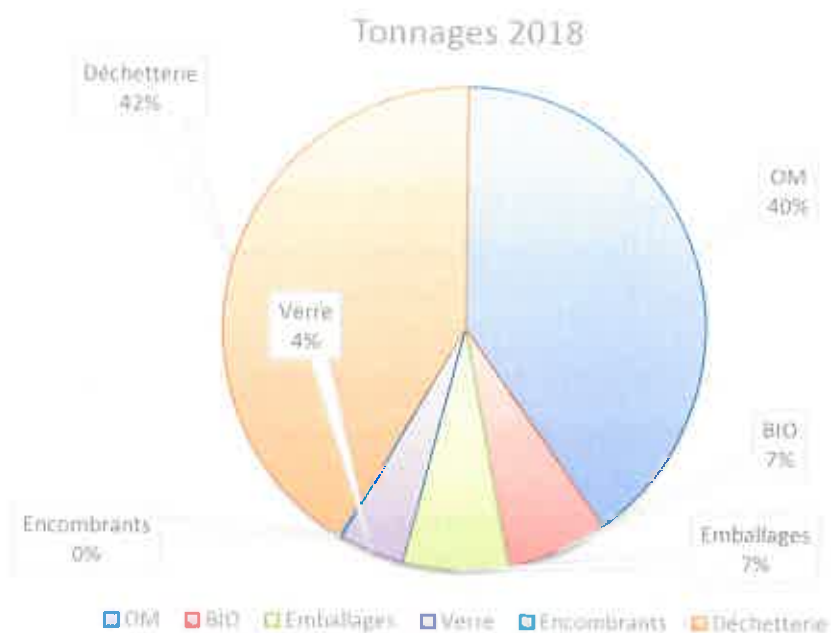
### Répartition des flux de déchetterie en 2018



### Bilan sur les tonnages collectés en 2018

Le tableau suivant récapitule les tonnages collectés sur le territoire de la Communauté de Communes en 2018. La population au dernier recensement (2014) est de 33 369.

Tonnages 2018				
	Porte à Porte	Points d'apports volontaires	TOTAL	Kg/an/hab.
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	7 859 t	170 t	<b>8 029 t</b>	241 kg
<b>Biodéchets</b>	1 362 t		<b>1 362 t</b>	45,5 kg
<b>Emballages recyclables + papiers</b>	1 366 t	37 t	<b>1 403 t</b>	43 kg
<b>Emballages en verre</b>		870 t	<b>870 t</b>	26 kg
<b>Encombrants</b>	47 t		<b>47 t</b>	1,7 kg
<b>Déchetterie</b>		8 275 t	<b>8 275 t</b>	248 kg
<b>TOTAL</b>			<b>19 986 t</b>	<b>599 kg</b>



## ***D. Le traitement***

### **1. Les Ordures Ménagères Résiduelles**

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), transitent, en partie, sur le quai de transfert de Vierzon, puis sont rechargées dans un gros porteur pour être emmenées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Hilaire-de-Court (18).

### **2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)**

Les bio-déchets sont compostés sur la plate-forme de compostage de Saint Palais. Ils y sont soumis à une phase de fermentation (par un jeu d'humidification, d'oxygénation et de montée en température, la décomposition est accélérée (12 semaines), soit au total 3 mois environ au lieu de 6 mois pour un compostage « traditionnel ») et à une phase de maturation.

Pour encourager le tri des bio-déchets, deux distributions de compost ont été organisées sur Vierzon : en avril et octobre 2018. Dans ce cadre, 4000 sacs de compost de 8 à 10 kg ont été redonnés aux usagers.

Cette action est destinée aux usagers équipés de bacs pour le tri des bio-déchets.

### 3. La collecte sélective

#### a) Tri et recyclage

Les emballages collectés en porte à porte et en colonnes enterrées transitent par le centre de transfert de Veolia, implanté sur la déchetterie professionnelle, avant d'être rechargés en semi-remorques et transportés au centre de tri.

Depuis l'incendie du centre de tri VEOLIA de Bourges (mai 2018), les emballages sont triés au centre de tri VEOLIA de Fourchambault (58).

#### b) Qualité de la collecte sélective

La mise en place de la collecte sélective nécessite un suivi précis et régulier de la qualité des produits collectés. En effet, la présence d'un trop grand nombre de déchets non recyclables rend plus difficile le travail sur la chaîne de tri, et pénalise l'impact positif du tri.

Afin d'améliorer la qualité du tri, il faut réduire les erreurs de tri.

Les déchets interdits (= refus) sont à jeter dans la poubelle ordinaire. Il s'agit de déchets non recyclables ou de déchets dont le procédé de recyclage est économiquement trop lourd à mettre en place. Les conteneurs à couvercle jaune ou les sacs translucides peuvent aussi être refusés lors de la collecte s'ils contiennent trop d'erreurs de tri. Dans ce cas, le tri effectué par l'utilisateur n'aura servi à rien. C'est pourquoi il est important de respecter les consignes de tri.

En moyenne, en 2018, sur 100 kg d'emballages collectés, 20,64 kg n'ont pas été recyclés et ont été enfouis en centre de stockage.

La présence d'indésirables tels que sacs et films plastiques, pots de yaourt et de crème fraîche, barquette, polystyrène, verre... est encore très fréquente. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre les efforts de communication auprès de la population.

#### c) Résultats de la collecte sélective

Matériaux	Tonnages annuels livrés aux repreneurs	Repreneurs
Acier	48,585 t	Arcelor Mittal
Aluminium	2,698 t	Regeal Affimet
Papiers / Cartons	868 t	Veolia Propreté
PEHD/PET clair et foncé (plastiques)	140,88 t	Valorplast
PCC (briques alimentaires)	24,125 t	Veolia Propreté
Verre	906 t	O-I Manufacturing



#### 4. Les déchets collectés en déchetterie

Déchets	Prestataire	Destination
<b>Tout venant</b>	Veolia Propreté	Enfouissement à St-Hilaire-de-Court ou St Palais
<b>Déchets verts</b>	Veolia Propreté	Plate-forme de compostage à St Palais
<b>Gravats</b>	Veolia Propreté	ISDND de Saint-Palais
<b>Bois</b>	Veolia Propreté	Dépôt à Bourges pour tri recyclage
<b>Ferraille</b>	Veolia Propreté	Dépôt à la RIC à Vierzon pour tri et recyclage
<b>Papier / Carton</b>	Veolia Propreté	Dépôt à Bourges pour tri recyclage
<b>DDM</b>	RECYDIS	Envoyés dans différentes filières de traitement pour être traités et/ou valorisés
<b>DEEE</b>	Eco-systèmes	Tri, réutilisation, recyclage
<b>DEA</b>	Veolia Propreté pour Eco-Mobilier	Plate-forme de tri à Bourges
<b>Huiles moteurs</b>	Martin Environnement	Traitement et/ou régénération
<b>Huiles alimentaires</b>	Gesset	Dépôt chez le prestataire pour traitement et valorisation
<b>Piles</b>	Corepile	Dépollution et valorisation
<b>Batteries</b>	Martin Environnement	Dépollution et valorisation
<b>Textiles</b>	Le Relais	Valorisation et traitement
<b>Lampes usagées</b>	Recylum	Valorisation et traitement
<b>Cartouches d'encre et capsules Nespresso</b>	SITA	Traitement et /ou réutilisation

## ***E. Financement***

Les coûts présentés ci-dessous représentent les dépenses liées aux marchés de prestations uniquement. Ils ne tiennent pas compte des charges de fonctionnement : frais de structures, frais de personnel, amortissement...

### **1. Dépenses 2018 liées aux prestations de collecte et traitement des déchets ménagers**

#### **a) Les Ordures Ménagères Résiduelles**

<b>Prestations</b>	<b>Coûts 2018 TTC</b>
Collecte en porte à porte	708 836€
Collecte des marchés de Vierzon	18 989€
Collecte des colonnes enterrées	35 431 €
Chargement et transport	66 101 €
Traitement	759 430 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 588 786 €</b>

#### **b) Les bio-déchets**

<b>Prestations</b>	<b>Coûts 2018 TTC</b>
Collecte	275 876 €
Chargement et transport	3 687 €
Traitement	61 333 €
Mise en sac et distribution de compost	20 592 €
<b>TOTAL</b>	<b>361 488 €</b>

#### **c) La collecte sélective**

<b>Prestations</b>	<b>Coûts 2018 TTC</b>
Collecte en porte à porte des emballages-papiers-cartons	373 236 €
Collecte des colonnes enterrées des emballages-papiers-cartons	15 156 €
Transport et déchargement	17 486 €
Tri des matériaux	206 492 €
Elimination des refus de tri	20 029 €
Collecte du verre	40 616 €
Transport et déchargement du verre	10 160 €
Lavage des PAV	11 448
<b>TOTAL</b>	<b>699 623 €</b>



#### d) Les encombrants

<b>Prestations</b>	<b>Coûts 2018 TTC</b>
Collecte	22 112 €
Transport et déchargement	1 545 €
Pré-tri et traitement	4 322 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 979 €</b>

#### e) Les déchets collectés en déchetterie

<b>Prestations</b>	<b>Coûts 2018 TTC</b>
Collecte et traitement du tout venant	296 067 €
Collecte et traitement des gravats	68 689 €
Collecte et traitement des végétaux	124 377 €
Collecte et traitement des cartons	9 647 €
Collecte et traitement des papiers	3 344 €
Collecte et traitement des DDM	47 348 €
Collecte et traitement du bois	62 870 €
Collecte de la ferraille	11 953 €
Gestion du Haut de quai de la déchetterie du Petit Râteau	97 702 €
<b>TOTAL</b>	<b>721 997 €</b>

- La gestion des hauts de quais des deux autres déchetteries est effectuée en régie, par des agents de la collectivité.

#### f) La communication

<b>Opération de communication (mémo-tri, adhésifs, consignes de tri,...)</b>	<b>Coûts 2018 TTC</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 045 €</b>

#### g) Acquisition de contenants de collecte

	<b>Coûts 2018 TTC</b>
Achat bacs OM / TRI et BIO	47 274,00 €
Achat sacs jaunes	26 021,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 295,80 €</b>

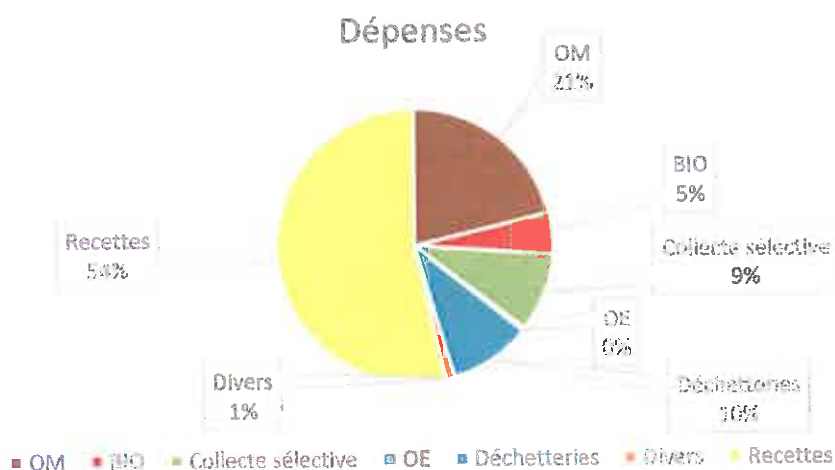
## 2. Recettes 2018 liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers

### Recettes liées à la vente des matériaux:

MATIERES	Repreneurs :	Montant annuel 2018
Papiers / Cartons	VEOLIA PROPLETE	38 831,22 €
Acier	ARCELOR MITTAL	6 128,66 €
Aluminium	REGEAL AFFIMET	1 841,16 €
Ferraille	VEOLIA PROPLETE	33 223,00 €
Flaconnages plastiques	VALORPLAST	32 920,67 €
Verre	O-I MANUFACTURING	21 716,82 €
Bacs usagers	VEOLIA PROPLETE	308,51 €
<b>TOTAL</b>		<b>134 970,00 €</b>

### Autres recettes :

		2018
T.E.O.M.	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 811 950 €
CITEO	Soutien à la valorisation + Soutien au développement durable	162 114,00
	Liquidatif au titre de 2018	En cours
Eco-Mobilier	Soutien	18 645,88 €
Eco-systèmes	Reprise des DEEE	12 715,91 €
Composteurs	Vente de composteurs	289,00 €
Cartes de déchetterie	Vente de badges (suite à perte ou dégradation)	380,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 006 094,70 €</b>



Le graphique ci-dessus représente les dépenses liées aux marchés sans tenir compte des charges de fonctionnement.

### III. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN 2018

Trier ses déchets devient de plus en plus courant pour les usagers de la collectivité. Cependant, ce geste n'est pas acquis par tous, et au fil du temps, le respect des consignes de tri dérive. Lors des contrôles, les ambassadeurs du tri constatent des erreurs dans les conteneurs jaunes. D'où l'importance de sensibiliser encore et toujours. Le Service Environnement poursuit donc son action de communication et de sensibilisation auprès de la population.

#### ❖ *Sur le terrain*

Des rendez-vous sont maintenant bien ancrés dans les traditions avec les habitants :

- Semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin 2018: nettoyage d'un quartier, visite de la déchetterie du Vieux Domaine avec une école,
- Foire exposition de Vierzon : présence d'un stand pour la sensibilisation de tous les publics,
- Organisation de visites sur la déchetterie du Vieux Domaine : écoles et centre de formation,
- Distribution de sacs de compost aux usagers de la collectivité les 14 et 16 avril 2018 et 29 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2018,
- Participation au festival de l'engagement citoyen qui se tenait au Parc des Exposition le 7 novembre 2018,
- Semaine européenne de réduction des déchets du 17 au 25 novembre 2018 : jeu concours avec les écoles.

#### ❖ *Dans les écoles, associations et centres de formation*

Tout au long de l'année, les ambassadeurs du tri interviennent, à la demande, dans les classes mais aussi au sein de certaines associations en proposant divers ateliers sur le tri des déchets (sensibilisation, visite de la déchetterie du Vieux Domaine, NAP...). En 2018, ils ont ainsi sensibilisé 663 personnes.

#### ❖ *Par la diffusion de supports*

En 2018 le « CDC Infos » a été diffusé à l'ensemble des foyers de la collectivité deux fois dans l'année en avril et en juillet. Ce document d'information permet aux usagers de connaître les nouveautés en matière de tri des déchets et des services proposés (évolutions ou rappels des consignes de tri, informations sur les collectes telles que les dates de ramassage des

encombrants, les données chiffrées concernant le service de collecte des déchets, la distribution de compost, les projets ...).

## IV. PERSPECTIVES 2019

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes intégrera la commune de FOËCY.

La Communauté de Communes lancera une opération de réhabilitation de la déchetterie du Petit Râteau en vue d'améliorer les conditions d'accès et sécuriser le site. Les travaux devraient débuter au second semestre 2019.

La Communauté de Communes projette également de confier la gestion du haut de quai de la déchetterie du Vieux à un prestataire privé. Une consultation sera lancée en ce sens au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Un marché pour la fourniture de bacs de collecte et pièces détachées sera lancé courant 2019.

**vierzon**  
**sologne**  
**perry**

**communauté  
de communes**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON-SOLOGNE-BERRY



# Rapport 2018 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Vierzon - Dampierre en Graçay - Graçay - Genouilly - Saint Hilaire de Court -  
Saint Oustrille - Nohant en Graçay - Saint Georges sur la Prée

## Préambule

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il résulte du transfert du SPANC de l'ex Communauté de Communes des Vallées Vertes Cher Ouest, ce, dans le cadre de la fusion de celle-ci avec la Communauté de Communes Vierzon, Pays des Cinq Rivières. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SPANC de Vierzon a été transféré à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry dans son intégralité.

Cette compétence a été rendue obligatoire par la Loi sur l'Eau et retranscrite dans l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce même code prévoit, dans son article L2224-5 que le Président de la Communauté de Communes présente au conseil communautaire chaque année, un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Tel est donc l'objet du présent rapport qui renseigne nos usagers sur les aspects techniques et financiers du service, et dont le contenu est fixé par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

## **I. La vie du service**

### **1. Le champ de compétence**

Le SPANC de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry dispose des compétences suivantes :

#### Compétences obligatoires :

- Contrôle des installations neuves/réhabilitées,
- Contrôle diagnostic (transaction immobilière),
- Contrôle périodique.

#### Compétences facultatives :

- Entretien des installations,
- Réhabilitation.

### **2. Le personnel et ses missions**

Le SPANC dispose pour son fonctionnement d'un agent du service environnement qui effectue (en plus de ses missions liées à la gestion des déchets ménagers) les missions suivantes:

- instruction des dossiers ;
- suivi des prestations de contrôles et d'entretien ;
- réalisation et suivi de la facturation (prestataires et redevances) ;
- gestion de la base de données via le logiciel ANC Graph transféré par la ville de Vierzon ;
- rédaction des marchés publics.

ANC Graph est un logiciel dédié au SPANC. Il permet la gestion technique, la cartographie et la facturation du service public d'assainissement non collectif.

Pour la réalisation des contrôles (diagnostic et contrôle du neuf), la Communauté de Communes a fait appel à un prestataire de service : Veolia Eau.



La prestation « entretien » proposée par la collectivité est effectuée par l'entreprise GESSET.

Le SPANC est basé dans les locaux de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (2, rue Blanche Baron 18100 VIERZON) au sein de la Direction de l'Environnement.

### 3. Le territoire

Le SPANC intervient sur les communes suivantes :

- Vierzon
- Saint-Georges-sur-la-Prée
- Saint-Hilaire-de-Court
- Nohant-en-Graçay
- Dampierre-en-Graçay
- Graçay
- Saint-Outrille
- Genouilly

Les communes de Méry-sur-Cher et Thénioux sont gérées par le S.P.A.N.C. du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Thénioux.

## II. Les missions du service

L'assainissement individuel (ou encore appelé non collectif ou autonome) recouvre :

- l'ensemble des installations d'assainissement composées d'une fosse toutes eaux et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol ou toute autre filière d'assainissement agréée,
- les installations artisanales ou commerciales non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif.

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 est à l'origine de la création des Services Public d'Assainissement Non Collectif. Elle a été modifiée par la nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Deux arrêtés ministériels pris en date du 6 mai 1996 modifiés par l'arrêté du 7 septembre 2009 déterminent précisément les missions du service ainsi que les prescriptions techniques applicables en matière d'assainissement non collectif.

L'arrêté du 27 avril 2012 complète ce cadre réglementaire en précisant les modalités de contrôle des installations, et en particulier leur classement.

Plus de 2 900 installations d'assainissement non collectif sont concernées par ce dispositif sur le territoire intercommunal.

La mission du service est une mission de contrôle de l'assainissement non collectif à tous les niveaux qui, de fait, se double d'une mission de conseil auprès de l'ensemble des acteurs (usagers, élus...).

### 1. Une mission de contrôle des assainissements individuels neufs ou réhabilités

Conformément à la loi, il s'agit d'une mission de contrôle technique relative à la conception et à la réalisation des dispositifs d'assainissement individuel.

#### a. Le contrôle de conception

Le contrôle de conception et d'implantation des installations d'assainissement individuel est réalisé dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire ou bien lors d'une réhabilitation.

Il s'agit de réaliser une visite de terrain pour vérifier la faisabilité du projet (configuration de la parcelle, surface disponible,...) et le cas échéant, de conseiller une filière plus adaptée.

Cette visite permet également d'informer le propriétaire sur la réglementation en matière d'assainissement non collectif et également sur le fonctionnement du service.

A l'issue de ce contrôle, le S.P.A.N.C. autorise ou non la réalisation des travaux.

#### b. Le contrôle de réalisation ou de bonne exécution

Le contrôle de réalisation (ou de bonne exécution) des travaux est effectué avant le remblaiement des ouvrages.

Il permet de s'assurer que le dispositif a été mis en place conformément au projet validé par notre service et à la réglementation en vigueur.

A l'issue de cette visite, si toutes les pièces administratives (autorisations de rejet dans l'exutoire...) et les vérifications techniques sont validées par le technicien, un avis favorable est délivré.

Le compte-rendu du contrôle de conformité est alors transmis au Président de la Communauté de Communes pour validation et signature.

### 2. Une mission de contrôle des installations d'assainissement déjà existantes

Le SPANC est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement individuel déjà existantes sur son territoire (estimées à 2 900 installations).

Il s'agit, en fait, d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

Cette mission se décompose en trois volets :

#### a. Le contrôle de diagnostic de l'existant

Conformément à la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le SPANC avait l'obligation d'assurer un contrôle de diagnostic de tous les dispositifs d'assainissement non collectif existants sur son territoire avant le 31/12/2012.

Ce contrôle avait pour objet de réaliser un état des lieux des installations existantes.

Une visite sur place de chaque installation a permis de vérifier :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif,
- l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation,
- le bon fonctionnement de celle-ci.

Ce contrôle a permis de repérer les défauts de conception, l'usure et la détérioration des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si le système doit faire ou non l'objet d'une réhabilitation.

Il a permis de vérifier que le système n'était pas à l'origine de problème de salubrité publique, de pollution du milieu naturel ou d'autres nuisances.

A la suite de ce diagnostic, le SPANC a émis un avis. Il a été adressé par le service au propriétaire de l'immeuble.

En cas de dysfonctionnement constaté, des travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement ont été demandés.

#### b. Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations

Pour les installations existantes, la collectivité doit contrôler périodiquement leur état de fonctionnement et d'entretien. Le fonctionnement de l'installation ne doit pas entraîner de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne doit pas porter atteinte à la santé publique et ne doit pas entraîner d'inconvénients pour le voisinage (odeur notamment).

A l'issue de ce contrôle, un avis « favorable » ou « défavorable » sur le fonctionnement de l'installation est notifié à l'utilisateur. Dans le cas d'un avis défavorable, un délai de réhabilitation est précisé à l'utilisateur. Ce délai varie en fonction des contraintes observées et si l'installation se situe dans une zone à enjeux.

#### c. Contrôle anticipé dans le cadre d'une vente

Suite à la loi de 12 juillet 2010 (Grenelle II), et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement est obligatoire lors d'une vente. Le document, établi à l'issue du contrôle de l'assainissement non collectif, est valable 3 ans, et est destiné aux futurs acquéreurs.

### III . Bilan technique

La répartition du nombre de dossiers par commune est présentée dans le tableau ci-dessous :

Communes	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle de bonne exécution	Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	Prestations entretien
Vierzon	15	9	40	77
Dampierre-en-Graçay	1	4	2	-
Genouilly	1	2	13	10
Graçay	2	1	12	5
Nohant-en-Graçay	3	1	4	-
Saint-Outrille	-	1	2	-
Saint-Hilaire-de-Court	-	-	1	-
Saint-Georges-sur-la-Prée	3	3	14	-
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>88</b>	<b>92</b>

A ce jour, le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations n'est pas assuré. Il conviendra de s'organiser afin que ce contrôle obligatoire puisse être exercé sur l'ensemble du territoire (lancement d'une consultation pour une prestation de service, définition d'une redevance,...)

#### IV. Bilan financier

Le S.P.A.N.C. est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) et est doté d'un budget annexe à celui de la Communauté de Communes qui doit être équilibré en recettes et en dépenses.

La redevance est le mode de financement obligatoire qui est payé par les propriétaires d'immeubles équipés d'un dispositif d'assainissement individuel ayant fait l'objet d'un contrôle.

La redevance se décompose en différents tarifs fonction du type de contrôles réalisés.

Les tarifs appliqués en 2018 par la Communauté de Communes sont les suivants :

Redevances	Jusqu'au 06/10	A partir du 07/10
Contrôle de conception et d'implantation du projet	162,00 €	140,00 €
Conception de bonne exécution des travaux	108,00 €	90,00 €
Contrôle supplémentaire de bonne exécution des travaux (réalisé après un contrôle de bonne exécution non conforme)	27,00 €	36,00 €
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière		
- Pour les installations n'ayant jamais fait l'objet de contrôle	125,00 €	90,00 €
- Pour les installations ayant déjà fait l'objet d'un contrôle	83,00 €	90,00 €
Entretien des installations d'assainissement non collectif		
- Prestation entretien / vidange (part fixe)		113,85 €
- Dépotage et traitement des boues (€ / m <sup>3</sup> )		20,50 €

#### Budget 2018 :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prestations de contrôles	10 807,52 €	
	Prestations entretien	16 532,59 €	
	Maintenance logiciel, abonnement, insertions	1 635,19 €	
	<b>Total</b>	<b>28 175,30 €</b>	29 864,70 €
	Dotations aux amortissements + FCTVA	0,00 €	
			29 864,70 €
Investissement			00,00 €

#### V. Perspectives 2019

Le SPANC s'organisera pour étendre l'exercice de ses missions à la commune de Foëcy.